

# Si SYGÉS m'était compté

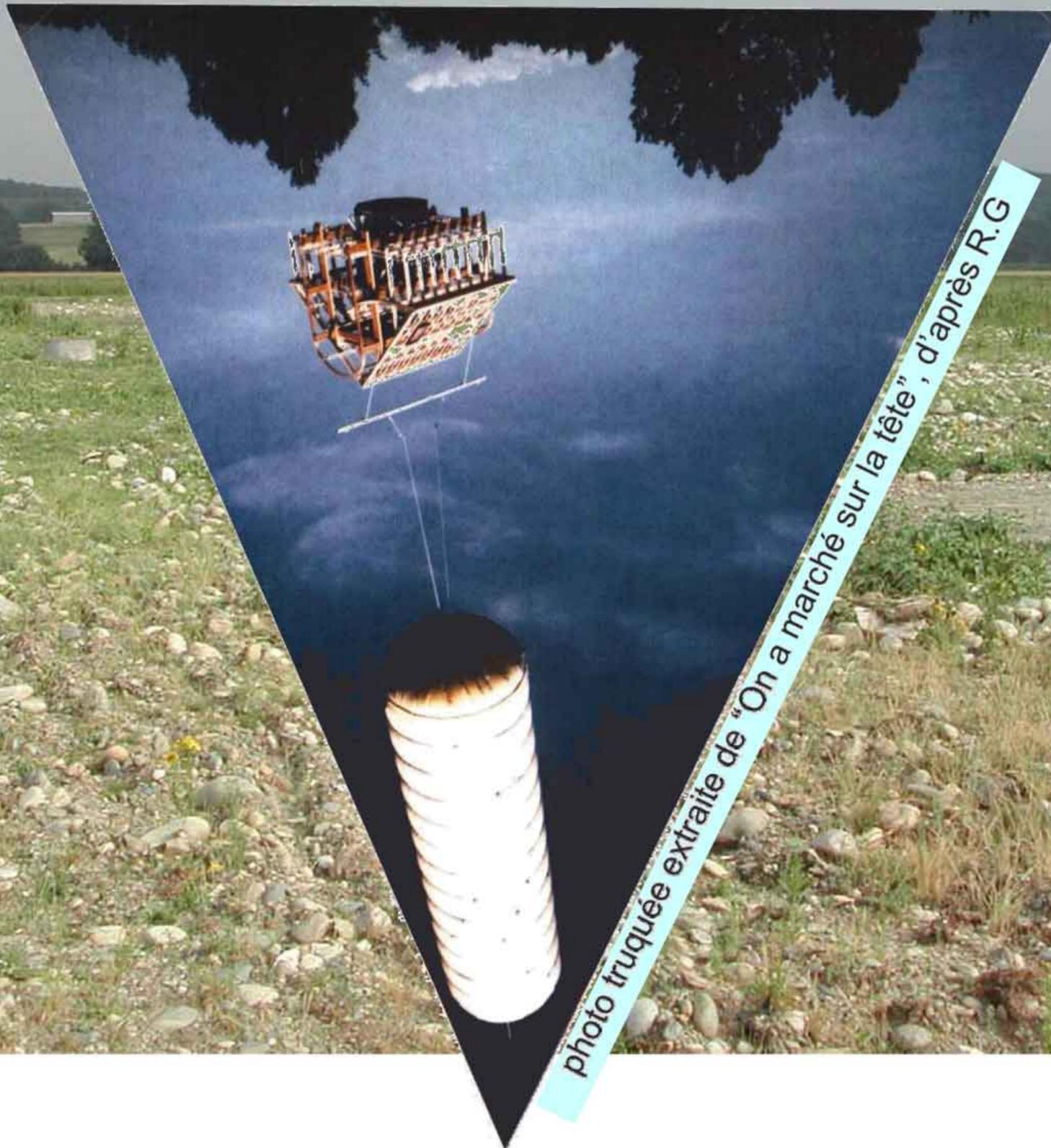


photo truquée extraite de "On a marché sur la tête", d'après R.G

(Conte de faits)

Extraits : délibérations 1993-1996

Dernière mise à jour le 18/12/2005  
Édition du 18/12/2005

Par Michel CABÉ,  
Contribuable à Cazeneuve-Montaut (\*)

(\*)Président du C.C.A.S., président d'honneur du Comité des Fêtes et Loisirs et maire de Cazeneuve-Montaut – 56 habitants ;-))

## SOMMAIRE

DECOUVERTE D'UN REGISTRE DE DELIBERATIONS ET D'UNE DISQUETTE.....	2
DES ELEMENTS TROUBLANTS... ..	2
<i>Comité syndical du 23/09/1995 :</i> .....	2
<i>Le 06/10/1995, bureau.....</i>	4
<i>Le 1er octobre 1996,.....</i>	4
<i>le 05/01/1995, .....</i>	4
LES ACTIONS « DECIDEES » DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER.....	4

## Découverte d'un registre de délibérations et d'une disquette

Monsieur le Maire de ROQUEFORT SUR GARONNE, en nettoyant un bureau inoccupé dans lequel étaient stockés des documents du Centre Commingeois pour l'Europe, association aujourd'hui dissoute, a trouvé, le 22 novembre 2005, dans un carton, un téléphone (la chose est banale) mais aussi le registre des délibérations du SYGES de 1993 à 1996 ainsi qu'une disquette sur laquelle avaient été sauvegardée une partie des documents Word correspondants.

Quelle ne fut pas sa surprise, en feuilletant ce registre, de découvrir notamment que, le 23 septembre 1995, alors qu'il croyait n'avoir participé qu'à la mise en place du nouveau comité syndical et à l'élection du bureau (à la suite des élections municipales de juin), il aurait en fait délibéré avec ses collègues sur **22 affaires différentes.**

C'est du moins ce que laissent accroire 22 extraits de délibérations, soumis au contrôle de légalité par Jean-Louis IDIART entre le 25 septembre 1995 et le 8 février 1996, collés dans le registre dans un ordre aléatoire.

Il en était d'autant plus étonné qu'un exemplaire de la convocation à cette réunion, glissé entre deux feuillets, montrait, comme il s'en souvenait, que les seuls points à l'ordre du jour (et effectivement abordés) étaient l'élection du président et du bureau.

Le 24 novembre 2005, ayant été prévenu par Jean Bernard PORTET de sa découverte je me suis rendu sur place et j'ai pu ainsi examiner les délibérations censées résumer, en particulier, les débats du comité du 23 septembre 1995.

Outre les 12 extraits originaux dont je possédais déjà copies, trouvées dans les archives connues à ce jour et rassemblées dans l'ancien bureau du SYGES, 10 « décisions inédites » étaient ainsi explicitées, parmi lesquelles :

- construction et vente d'un bâtiment à MARTRES-TOLOSANE pour deux montants différents au cours de la même réunion (1 028 379.25 F - contrôle de légalité le 25/09/1995 puis 1 017 049.30 F - contrôle de légalité le 05/10/1995),
- mise en place d'actions du Centre de Ressources Technologiques (CRT) pour un montant de 1 MF (contrôle de légalité le 25/09/1995) porté au cours de la même réunion à 1,430 MF (contrôle de légalité du 18/12/1995)
- **réalisation d'un CD-ROM pour un montant de 250 607 F**

## Des éléments troublants...

On trouvera ci-joint un extrait d'un tableau Excel dans lequel j'ai essayé de résumer l'activité du SYGES depuis son origine, du moins telle qu'elle a été rapportée, en particulier à partir de 1993.

*(Les croix sur la ligne présentant l'objet de la réunion mentionnent les documents retrouvés.*

*Figurent également le résumé des délibérations censées avoir été prises, le numéro de la page du registre sur laquelle elles sont collées, la date de création du fichier informatique correspondant et la date du contrôle de légalité.*

*Les nouvelles délibérations découvertes le 22/11/2005 sont surlignées en jaune).*

Les incohérences dans les dates et l'objet même des délibérations apparaissent ainsi plus facilement.

Faut-il préciser que, depuis la création du syndicat en 1987, jusqu'à la prise de fonctions du président Joseph LAFUSTE en 2002, **aucun registre ni aucun extrait de délibérations n'ont jamais été signés par les délégués** hormis le président en exercice.

## Comité syndical du 23/09/1995 :

Ce jour était donc celui de la mise en place du nouveau comité syndical après les élections municipales de juin et l'occasion d'élire le nouveau président et le bureau.

Ce sont d'ailleurs les seuls points qui figuraient sur la convocation (pièce jointe).

D'après Jean Bernard PORTET qui a retrouvé le registre, ce sont aussi les seuls points qui ont, en toute logique, été abordés.

D'autres délégués, présents ce jour, parmi lesquels Edgard Paul STUYCK, maire de SAINT-MARTORY à l'époque, Patrick BOUBE actuel maire de BOUSSAN, Marcel GRANDPIERRE maire de FIGAROL, Alain BROUÉ adjoint au maire de MONTSAUNÈS sont prêts à témoigner (réunion du bureau du SYGES du 05/12/2005), même si bien sûr ils refusent d'être catégoriques sur des événements qui se sont déroulés il y a 10 ans

Edgard Paul STUYCK qui a apporté lors d'une réunion à mon domicile le 1er décembre et le 5 décembre 2005 lors du bureau du SYGES, les 4 cahiers sur lesquels il notait les éléments importants des réunions auxquelles il assistait à l'époque, écrit ainsi dans un courriel qu'il m'envoie le 14 décembre 2005 :

*« Sur le dossier que vous adresserez au procureur, j'aimerais afin de lever toute ambiguïté que mon témoignage se résume à ce que j'ai exprimé par deux fois. C'est-à-dire que dans mon carnet de note à la date du 23/09/1995, j'ai noté la tenue d'une réunion concernant seulement l'élection du bureau du syges. Suite à cela ce sera au procureur de se faire une opinion. Je pense que c'est aussi votre façon de voir. ».*

Patrick BOUBE précise : « je suis certain que je n'ai pas levé. 22 fois la main ! ».

Certains, tel Patrick BOUBE et Marcel GRANDPIERRE constatent même, en examinant le registre que j'ai fait circuler lors du bureau du 5 décembre 2005 que leur nom apparaît et disparaît au fil des pages.

Raoul RASPEAU, actuel adjoint au maire de SAINT-MARTORY et Bernadette SOUM, adjointe au maire de TOUILLE, scribes particulièrement attentifs d'habitude, n'ont rien noté non plus.

Comme Edgard Paul STUYCK, ils n'ont rien retenu des quelques millions de francs de crédits dont ils auraient discuté l'emploi.

Le maire de CAZENEUVE-MONTAUT de l'époque, Gilles PODOR, assistait aussi au comité syndical. Il a simplement noté les noms des nouveaux membres du bureau et n'a absolument rien retenu lui non plus des millions de francs d'investissements qui ont été « votés » ce jour-là.

On note toutefois sur l'ordre du jour plus développé, à usage certainement du président, (pièce jointe) que Jean-Louis IDIART avait prévu d'aborder 2 questions qui fâchent : l'augmentation des cotisations et une ouverture de crédits auprès du CREDIT AGRICOLE en attendant le versement des fonds LEADER.

En ce qui concerne l'augmentation des cotisations, la trame de la délibération était prête et on la retrouve sur la disquette (\130495\CONTRFIN.doc). Il est vraisemblable qu'on n'a pas osé la présenter aux élus puisque les cotisations sont restées à 10 F par habitant jusqu'à l'an 2000.

Il est aussi peu probable que la délibération concernant l'ouverture de crédits ait été soumise au comité syndical, le fichier (23-09-95\PRERELAI.doc) ayant été créé seulement le 19/12/1995 à un moment où les besoins d'argent se faisaient criant.

Toujours est-il que dans le registre, on découvre pas moins de 10 délibérations inédites qui permettent d'engager des dépenses considérables dont on savait cependant par ailleurs déjà qu'elles avaient existé (achat d'ordinateurs portables et modem, 250 000 F pour le GRETA, CD-ROM TERALOGIE, Centre de Ressources Technologiques).

M. Jean-Pierre DUCUING, assistant de vérification à la Chambre Régionale des Comptes, ancien percepteur, qui enquête sur la gestion du SYGES sous la présidence notamment de Jean-Louis IDIART, note quant à lui les incohérences comptables entre les différentes décisions d'attribution et de virements de crédits (courriel joint).

Elles prouvent à l'évidence que les décisions transcrites par Jean-Louis IDIART n'auraient pu être prises par des délégués en pleine possession de leurs facultés mentales.

Il est vrai aussi que plusieurs délibérations concernant des virements de crédits, attribuées au comité syndical du 23 septembre 1995, se terminent par la phrase : « le bureau accepte la proposition du président ».

La disquette sur laquelle on a retrouvé les sauvegardes des documents Word nous donne également une indication des dates auxquelles ont été « fabriqués » les différents documents.

Les dates de sauvegarde des fichiers ainsi enregistrés sont en effet toujours très proches des dates du contrôle de légalité.

On s'aperçoit également que, non seulement plusieurs délibérations sont censées correspondre à une unique décision du comité syndical, mais qu'en outre, les fichiers informatiques originaux ont été modifiés après impression. Ainsi, la délibération du 23/09/1995 affectant des crédits du compte 657 pour le CRT, en sa version enregistrée par la sous-préfecture le 18 décembre 1995, porte, sur le fichier informatique, 50 000 F affectés à l'action animation Europe et 15 000 F affectés en divers. La dépense totale, « version électronique », porte sur 1 425 000 F.

Le passage d'un peu de « blanc » sur la « version papier » porte le montant des deux actions respectivement à 60 000 F et 10 000 F et le total à 1 430 000 F.

Ainsi, au cours de la même réunion les sommes affectées au CRT par le comité syndical seraient passées

de 1MF à 1 425 000 F et pour finir à 1 430 000 F. Que d'inconstance!

### **Le 06/10/1995, bureau**

On remarque également 3 décisions fort opportunes du **bureau** qui permettent d'engager la réalisation d'une plaquette de promotion du Comminges pour 180 000 F (APE), d'un forum scientifique pour apparemment environ 80 000 F (APE) et d'un annuaire des entreprises pour 100 000 F (CDDE)

### **Le 1er octobre 1996,**

« Cerise sur le gâteau », si j'ose dire, 2 délibérations (reprise sur crédit-bail SOTECH 94 à 96 (p88) et « reprise sur subvention versée en investissement de manière erronée » (p89) permettent de réinjecter dans la section de fonctionnement 871 035 F évitant ainsi l'apparition d'un déficit et l'intervention, automatique, de la Chambre Régionale des Comptes.

Cette manipulation, et d'autres, ont permis de masquer un déficit de fonctionnement chronique que Jean-Pierre DUCUING évalue à 1 600 000 F.

On notera que Jean-Louis IDIART a, par le biais de cette deuxième délibération transformé un prêt de 2 millions de francs dont il avait déjà remboursé deux annuités en une subvention (voir rapport sur l'affaire MAP pages 77 à 79). On se rappellera d'ailleurs que le prêt en question avait été octroyé en 1993 par le Conseil Général pour financer une usine de ballons, projet d'une entreprise en liquidation judiciaire cinq ans auparavant.

Faut-il préciser qu'aucun délégué ne se souvient avoir entendu parler d'une subvention providentielle de 2 millions de francs pas plus bien entendu que de la « régularisation » comptable qui s'en est suivie.

Bernadette SOUM, adjointe au maire de TOUILLE et déjà déléguée de sa commune à l'époque, dans les notes qu'elle prenait pour rendre scrupuleusement compte de l'action du SYGES au conseil municipal notait même au contraire :

**« Sur le problème de remboursement des annuités « MAP ingénierie » (société créée en 87 – 88) le SYGES s'est engagé à la réalisation des travaux d'un projet assez original. La disparition de l'auteur du projet a stoppé la réalisation des travaux aux fondations. Le terrain appartient au SYGES (projet est invendable ainsi que les fondations).**

**Donc le SYGES doit rembourser 2 M de F »,**

Plus loin elle dit encore

**« Une commission de 4 membres étudie la possibilité ou doit rencontrer le président du Conseil Général pour transformer « prêt sans intérêt » en subventions »**

### **le 05/01/1995,**

On trouvait déjà ce genre de « bizarrerie », ce jour où aurait été décidée la vente du bâtiment de MARTRES-TOLOSANE à Jean-Baptiste BONET pour la somme de 256 000 F.

On note que la délibération a été enregistrée sur la disquette 5 mois plus tard, le 08/06/1995 et tamponnée le lendemain par la sous-préfecture.

Par rapport au prix initial décidé par le comité syndical (400 000 F) ce simple écrit a permis à Jean-Baptiste BONET d'économiser 144 000 F

... Mais tout cela est apparemment prescrit...

## **les actions « décidées » dans le cadre du programme LEADER**

Il semble que plusieurs actions prétendument décidées par le comité syndical du 23 septembre 1995 ou censées avoir été autorisées par un bureau du 6 octobre 1995 ont fait l'objet de commandes et de règlements **anticipés** à 2 sociétés.

Une contrepartie est bien loin d'avoir été fournie, du moins avant le 1er octobre 1996, date du dernier comité syndical ayant fait l'objet de délibérations contrôlées par la sous-préfecture.

Il y a bien eu un autre comité syndical le 3 septembre 1998, mais dont le seul objet a été le vote des comptes administratifs de 1996... et 1997.

On sait par ailleurs, qu'après le 1er octobre 1996, il n'y avait plus aucun personnel employé par le SYGES et par voie de conséquence aucune activité ni suivi des dossiers.

Une analyse succincte des « actions » évoquées ci-dessus est développée dans des dossiers annexes grâce notamment à divers documents retrouvés le 24/11/2005 à la mairie de ROQUEFORT SUR GARONNE.

Il s'agit :

- D'un CD-ROM commandé à la société TÉRALOGIE

- d'un forum scientifique « organisé » par APE TOULOUSE
- d'une plaquette promotionnelle également commandée à APE TOULOUSE

D'autres projets, vaguement présentés au comité syndical ont été effectivement réalisés, au rang desquels :

- achat de matériel destiné au CFA de GOURDAN POLIGNAN par l'Association Bois Comminges financée à travers le Centre de Ressources Technologiques (CRT) - 200 000 F (4 intermédiaires entre l'Europe et le Conseil Général, financeurs et le destinataire final, à savoir : le GAL (Groupe d'Action local, le SYGES, le CRT et l'Association Bois Comminges !!!)
- Achat de matériel informatique destiné au GRETA, financé également par le biais du CRT.- 250 000 F
- Réalisation d'un annuaire des entreprises du Comminges payé 100 000 F au CDDE (31 fiches au format 15x21 en trichromie qui présentent de façon extrêmement synthétique (une page 15x21) « les entreprises qui comptent dans le Comminges ».)
- etc...

Date	Objet des réunions et détail des délibérations	Convo- cation	ordre jour	émar- gement	Liste présents	Doc, prépa,	Compte rendu	Délibé- rations	Registre original	sauvegarde fichier	Tampon sous-préf
<b>02/07/93</b>	<b>Comité Syndical à Mazères sur Salat</b>	X	X	X	X	0	0	10			
	Délibération pour l'embauche de Nathalie Durand et Aude Gleizes								p4		08/07/1993
	autorisation à l'animatrice économique et à la secrétaire à utiliser leur véhicule et à circuler dans le département								p3bis		09/07/1993
	remboursement des frais de repas à Nathalie Durand autorisation déplacements Aude GLEIZES								p5	02/08/1993	05/08/1993
	cotisation des communes à 10 F								p3		09/07/1993
	approbation du budget de fonctionnement Leader (641040F)								p2		09/07/1993
	actualisation des prix pour la construction du garage ORTET (datée du 20/07/1993 et corrigée au "blanco")								p6	28/07/1993	05/08/1993
	avenants pour la construction du bâtiment ASM EUROMETALLURGIE (datée du 30/07/1993 dans le texte)								p9	25/08/1993	05/08/1993
	montant des emprunts « BONET » - 1ère version								p2bis		09/07/1993
	loyer « BONET » - 1ère version								p1bis		09/07/1993
	achat de matériel de bureau (150 000 F)								p1		09/07/1993
<b>15/07/93</b>	<b>Comité Syndical à Mazères sur Salat</b>	0	0	X	X	0	0	5			
	décision de réalisation d'acquisition et de travaux ASM BONET								p10&10bi	30/08/1993	31/08/1993
	autorisation à l'animatrice économique d'effectuer des déplacements hors du département								p11		05/08/1993
	portant montant du prêt pour le programme BONET à 1 436 589,87 F								p7	06/08/1993	05/08/1993
	modifiant le loyer pour le bâtiment ASM Eurométallurgie								p8	06/08/1993	05/08/1993
	création d'un centre de ressources technologiques								p4bis		16/07/1993
<b>23/12/93</b>	<b>Comité Syndical à Mazères sur Salat</b>	X	X	X	X	X	0	12			
	l'embauche du directeur du « Centre de Ressources Technologiques								p13		24/12/1993
	vente du garage ORTET 1ère version (1 246 523,92F)								p12	23/12/1993	24/12/1993
	vente du garage ORTET 2ème version (1 220 696,80F)								p22	09/02/1994	10/02/1994
	vente du bâtiment de Martres Tolosane à M. BONET 1ère version 400 000F								p21	24/12/1993	24/12/1993
	embauche de stagiaires d'université								p20	23/12/1993	24/12/1993
	Implantation du SYGES à Montsaunès et achat de matériel informatique et de bureau "en fonction des besoins"								p19	23/12/1993	24/12/1993
	virements de crédits								p17	23/12/1993	24/12/1993
	remboursement anticipé de l'emprunt ORTET								p18	23/12/1993	24/12/1993
	frais de déplacement de l'animatrice et de la secrétaire								p14		24/12/1993
	frais de déplacement du chargé de mission								p15	23/12/1993	24/12/1993
	régularisation comptable du crédit bail SOTECH								p16		24/12/1993
	augmentation salaire secrétaire de 80 000F à 90 000F bruts annuels								p23	11/02/1994	15/02/1994
<b>23/06/94</b>	<b>Comité Syndical à Roquefort sur Garonne</b>	0	0	X	X	X	0	10			
	décision de passer outre l'avis des Domaines pour la vente d'un bâtiment à M. BONET (SICM à Martres Tolosane)								p34	23/06/1994	01/09/1994
	virement de crédits								p32	05/08/1994	10/08/1994
	principe du remboursement par anticipation de l'emprunt Map Engineering dès que le SYGES en aura la possibilité								p28	23/06/1994	24/06/1994
	avenant à l'acte de crédit-bail SOTECH (loyer passe à 18601.19F)								p29	23/06/1994	10/08/1994
	emprunt de 1 445 000 F au crédit agricole pour le programme BONET								p30	03/08/1994	10/08/1994
	acceptation de l'adhésion de la commune d'AURIGNAC								p24		24/06/1994
	acceptation de payer, hors marché, 140 900 FF TTC à M. BONET qui a réalisé une clôture pour le bâtiment de Mondavezan								p25	23/06/1994	24/06/1994
	acceptation du bilan de l'action d'animation du SYGES								p26	23/06/1994	24/06/1994
	acceptation des propositions d'action à mettre en oeuvre dans le cadre du programme Leader 2								p27	23/06/1994	24/06/1994
	assurance des locaux du SYGES								p31	23/06/1994	09/08/1994

Date	Objet des réunions et détail des délibérations	Convo- cation	ordre jour	émar- gement	Liste présents	Doc, prépa,	Compte rendu	Délibé- rations	Registre original	sauvegarde fichier	Tampon sous-préf
18/08/94	<b>Comité Syndical à Roquefort sur Garonne à 18H</b>	X	X	X	X	0	0	6			
	Virement de crédit d'un montant de 4097 F du compte 29 au compte 232-7 « programme EURO METALLURGIE								p37	06/09/1994	16/09/1994
	frais de déplacement de l'animatrice et de la secrétaire								p35		01/09/1994
	vente à M. BONET du bâtiment de MARTRES TOLOSANE pour la somme de 280 000 F								p36	18/08/1994	01/09/1994
	accord d'une subvention au marché de Noël de MAZERES sur SALAT (11000 F								p46	05/12/1994	12/12/1994
	cofinancement d'une opération de promotion des produits locaux lors de la manifestation Paris Fermier								p38	22/09/1994	04/10/1994
	attribution d'une subvention de 400 000F à l'association « Comminges Technologie »								p33&41	18/08/1994	01/09/2005
22/12/94	<b>Comité Syndical à Roquefort sur Garonne ??????</b>	0	0	0	0	0	0				
05/01/95	<b>Comité Syndical à Roquefort sur Garonne</b>	X	X	X	X	X	0	15			
	vente du bâtiment de Martres à BONET pour 256 000F.								p58	08/06/1995	09/06/1995
	projet des établissements CABARE (1 029 600 F hors taxes)								p54	23/02/1995	09/02/1995
	achat d'un terrain destiné au projet CABARE								p52bis	23/01/1995	26/01/1995
	commande d'une enquête sur l'économie Commingeoise (59 300 F TTC hors frais de déplacement)								p54bis	10/03/1995	12/04/1995
	aide de 10 000 FF à des producteurs locaux et artisans participant à la foire de Toulouse (LEADER)								p53bis	23/01/1995	26/01/1995
	aide de 5 000 F à fin de financer une partie de l'animation du marché de Noël à MAZERES (LEADER)								p53	23/01/1995	26/01/1995
	aide de 10 000 FF pour l'animation de la fête des Aurignaciens (LEADER)								p52	13/01/1995	26/01/1995
	aide de 10 000 F à l'opération « fermiers du Comminges à Paris Fermier » (LEADER)								p51	23/01/1995	26/01/1995
	participation de 15 000 F aux frais d'animation de "la Fête de l'Europe" (LEADER)								p50bis	23/01/1995	26/01/1995
	autorisation au président de gérer un crédit de 50 000 FF pour des opérations de promotion (LEADER)								p50	23/01/1995	26/01/1995
	autorisant Hélène LOUGARRE à circuler dans le département avec son véhicule personnel								p45		05/01/1995
	autorisation de déplacement à Aude ARCANGELI								p60bis	30/03/1995	23/03/1995
	autorisation au président de renouveler les contrats des salariés jusqu'au 31/12/95								p47bis	23/01/1995	05/01/1995
	embauche d'un agent d'entretien								p48bis	15/03/1995	26/01/1995
	Autorisation à Nathalie Durand d'effectuer une formation de « conseillers en affaires européennes »								p51bis	25/01/1995	06/02/1995
23/02/95	<b>bureau</b>	0	0	X	X	0	0	0			
31/03/95	<b>bureau à MAZERES ???</b>	X	X	0	0	0	0	0			
13/04/95	<b>Comité Syndical à Roquefort sur Garonne 17h30</b>	X	X	X	X	0	0	3			
	autorisation d'achat de 40 inscriptions à une journée d'informations sur Internet								p56	13/04/1995	19/04/1995
	Subvention à l'ACVA de Luchon/St Béat pour une action de formation au bûcheronnage								p57bis	20/06/1995	30/06/1995
	constitution d'une commission d'appel d'offre pour le projet CABARE								p55bis		19/04/1995
18/04/95	<b>C. Synd.-"remake" du 13/04 où il n'y avait pas le quorum</b>	X	X	X	X	0	0	0			



# REGISTRE

## des DÉLIBÉRATIONS

### du SYNDICAT

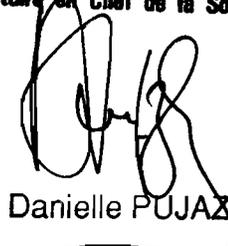
" Vu l'état et paraphé par nous, Sous-Préfet de Saint-gaudens,

le présent registre contenant cent pages, destiné à recevoir l'inscription des délibérations du Conseil Syndical du Syndicat de gazonne et Salat.



A Saint-gaudens, le - 6 JUIL. 1993 19

**P. le Sous-Préfet**  
Le Secrétaire en Chef de la Sous-Préfecture



Danielle PUJAZON

# Modèle d'une Délibération du Conseil Syndical

L'an mil neuf cent ..... le .....  
à ..... heure ..... d .....

Le Conseil Syndical du Syndicat d .....  
régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Étaient présents : MM. ....  
.....  
.....  
.....

Étaient absents : MM. ....  
.....

M. .... a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

**(Ici mentionner les questions mises en délibération en ajoutant les décisions du Conseil Syndical).**

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Président déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à ..... heure.

depuis le

à

NOM	PRÉNOM	DOMICILE	DATE D'ÉLECTION	SIGNATURE
ESCUDE	Gaston	31220 Cazères / Garonne		
HAURY	Roger	31220 Martres-Tolosane		
<del>HANNIER</del>	<del>René</del>	<del>31220 Martres-Tolosane</del>		
CHAUBET	Auguste	31220 Maurau.		
DINNAT	Jean	31220 Maurau.		
CIALDINI		31220 Mondavezan.		
LOUBENS		31220 Mondavezan.		
DE COURREGE		31220 St Michel		
BERBIE	Albert	31220 St Michel.		
FRANCO		31220 Sana		
TERRE		31220 Sana		
GALES	Jean	31260 Casseque.		
LENNE	Pierre	31260 Casseque.		
TARRIDE		31260 figarol		
DEBEAUX		31260 figarol.		
BONNEFONT		31260 Mane.		
CLAROUS		31260 Mane.		
IDIART	Jean-Louis.	31260 Mazères/Sabat		
MAURLAN	Marie	31260 Moutsaunès.		
GIL	Roger	31260 Moutsaunès.		
DURRIEU	Albert	31260 Touille.		
DUPLA	Michel	31260 Touille.		
BERNADET		31360 Arnaud-Guilhem		
MATEO		31360 Arnaud-Guilhem.		
<del>PALMADE</del>	<del>Jean.</del>	<del>31360 AUZAS.</del>		
CHANFREAU		31360 AUZAS.		
ABRIBAT	Jean	31360 Beauchastot		

# LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

depuis le .....

à .....

NOM	PRÉNOM	DOMICILE	DATE D'ÉLECTION	SIGNATURE
REY	Gérard	31360 Beauchalot.		
PEYRIGUER		31360 Lostelle		
BONNET		31360 Lostelle		
SIRGEANT		31360 Mancieux.		
VILLEMUR		31360 Mancieux.		
SOLLE	Suzanne	31360 Roquefort/Garonne		
SOULIE	Roger	31360 Roquefort/Garonne		
MARROT	Alexis.	31360 ST Martory.		
FOGUEZ		31360 ST Martory.		
DURRIEU	Jacques	31420 Boussan.		
BAUTE BONE		31420 Boussan.		
BLANC	Robert	31420 Cazeneuve		
SENTENAC	Raue	31420 Cazeneuve		
DIGNAT		31420 Montoulieu		
BAYLE	Jean	31420 Montoulieu.		

# RÉPERTOIRE

N°	DATE	OBJET	PAGE
1	2 juillet 1993	Achat de matériel de bureau.	1.
	"	Détermination d'un loyer pour BONET	1 bis.
	"	Fonctionnement LEADER	2
	"	Montant de l'emprunt BONET	2 bis.
	"	Augmentation de la contribution des communes à 10 fcs par habitant.	3
	"	Autorisation de déplacement à Nathalie DURAND et Aude GLEIZES.	3 bis.
	"	Signature des contrats de travail de l'Animatrice Economique et de la Secrétaire Administrative	4.
	15 juillet 1993	Création d'un centre de Ressources technologiques et de développement.	4 bis.
	2 juillet 1993	Autorisation de déplacement et remboursement repas à Nathalie Durand et autorisation de déplacement à Aude Gleizes.	5
	"	Acceptation d'actualisation pour la construction du bâtiment ORTET.	6
	15 juillet 1993	Montant de l'emprunt BONET	7
	"	Détermination d'un loyer pour le bâtiment ASM EUROMETALLURGIE.	8.
	2 juillet 1993	Acceptation d'avenants pour la construction du bâtiment ASM EUROMETALLURGIE.	9.
	15 juillet 1993	Décision de réalisation d'acquisition et de travaux - Bâtiment Sud-Ouest Technologie (ASM Bonnet).	10.
	15 juillet 1993	Autorisation de déplacement hors du département de la Haute Garonne à Nathalie Durand.	11.
	23 décembre 1993	Vente du garage ORTET.	12
	23 décembre 1993	Embauche du Directeur du Centre de Ressources Technologiques (Maison de la Technologie).	13
	23 décembre 1993	Autorisation de déplacement avec remboursement au réel et remboursement au réel de repas à Nathalie Durand, et autorisation de déplacement avec remboursement au réel pour Aude Gleizes.	14
	23 décembre 1993	Autorisation de déplacement et de restauration à Henri Mabéas	15
	23 décembre 93	Ouverture d'un crédit pour la comptabilisation du crédit	

N°	DATE	OBJET	PAGE
	23 décembre 1993	Virements de crédits	17
	23 décembre 93	Remboursement anticipé de l'emprunt ORTET	18
	23 décembre 93	Implantation du SYGES à Moutsaunes.	19
	23 décembre 93	Embauche de stagiaires d'université	20
	23 décembre 93	Vente du bâtiment de Hautves Tolosane	21.
	23 décembre 93	Vente du garage ORTET, régularisation propriété du terrain, et accord de transfert de la subvention accordée au SYGES au bénéfice du garage ORTET	22.
	23 décembre 93	Augmentation du salaire de Aude Gleizes, Secrétaire Administrative.	23.
	23 juin 1994	Adhésion de la commune d'Auzillac au SYGES.	24.
	23 juin 1994	Paiement travaux Bonet au bâtiment de Moudavezan.	25
	23 juin 1994	Bilan semestriel LEADER	26
	23 juin 1994	Propositions LEADER 2	27
	23 juin 1994	Remboursement par anticipation de l'emprunt Map Engineering.	28.



# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## Délibération du Comité Syndical le 05 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 05 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mrs Gil, Sengés, Dignat, Dupla, Dislaire, Mailhac, Courtade, Bonnemaïson, Fouert, Tarride, Gales, Marrot, Durrieu, Foguez, Flambeaux, Ponce, Escudé, Bonnefont, Stuyck, Bonnet, Peyriguer, Turbine, Clarous, Blanc, Sentenac, Mmes Mourlan et Solle.

### **Objet : Autorisation de déplacement à Mde LOUGARRE Hélène**

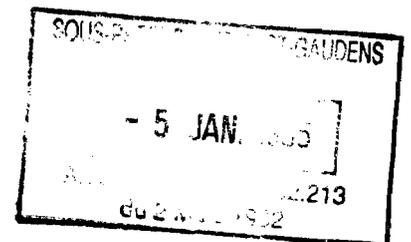
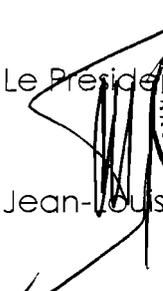
Le Président rappelle au Comité Syndical que Mme LOUGARRE , secrétaire administrative et remplaçante de Mme Arcangeli Aude, est amené de par ses fonctions à circuler dans le département.

Le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser, à compter du 02 novembre 1994, à circuler librement dans le département avec son véhicule personnel ou avec les transports publics.

Elle sera indemnisée aux taux réglementaires en vigueur, sur présentation d'un relevé mensuel.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président  
Jean-Louis Idiart



# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.



## Délibération du Comité Syndical le 5 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 05 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents :

Mrs Gil, Sengés, Dignat, Dupla, Dislaire, Mailhac, Courtade, Bonnemaïson, Fouert, Tarride, Gales, Marrot, Durrieu, Foguez, Flambeaux, Ponce, Escudé, Bonnefont, Stuyck, Bonnet, Peyriguer, Turbine, Clarous, Blanc, Sentenac, Mmes Mourlan et Solle

**Objet : Renouvellement des contrats des salariés jusqu'au 31/12/95**

A cette date s'achèvera le programme LEADER 1.

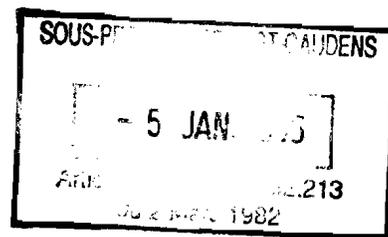
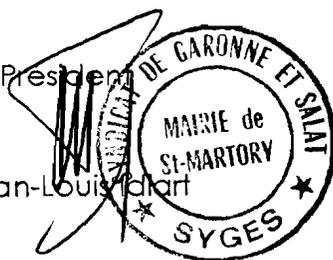
Le comité syndical autorise le Président à signer les nouveaux contrats.

L'ensemble des conditions d'exercice du travail des salariés restent inchangé.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis Idiart





# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## Délibération du Comité Syndical le 05 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 05 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

**Etaient présents** : Mrs Gil, Sengés, Dignat, Dupla, Dislaire, Mailhac, Courtade, Bonnemaïson, Fouert, Tarride, Gales, Marrot, Durrieu, Foguez, Flambeaux, Ponce, Escudé, Bonnefont, Stuyck, Bonnet, Peyriguer, Turbine, Clarous, Blanc, Sentenac, Mmes Mourlan et Solle

### **Objet** : agent d'entretien

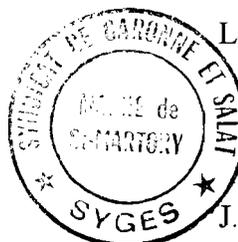
Le président propose que le SYGES prenne les services d'un agent d'entretien pour le bureau.

Cette personne sera rémunérée à 42 F net de l'heure, soit au coût de 70 F pour l'employeur, et travaillera au moins 1H30 par semaine et au plus 3H par semaine.

Embauchée par la S.O.C. (Services Occasionnels Commingeois) à St-Gaudens, cette personne ne dépendra pas directement du SYGES.

Le SYGES signe un contrat mensuel, renouvelable, avec la SOC qui facture le service rendu au coût employeur.

Le Comité Syndical délibère, accepte la proposition du Président et autorise celui-ci à signer les contrats et documents nécessaires avec cet organisme.



Le Président,

J. -L. IDIART



Syndicat de Garonne et Salat  
SYGES

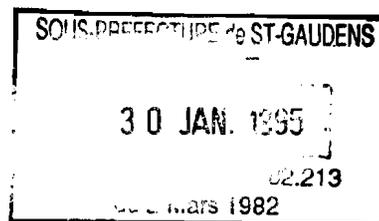
**Arrêté**  
le 5 janvier 1995

**Objet : Délégation de signature au vice président Mr DURRIEU**

Le Président du SYGES délègue la pouvoir de signature au Vice-Président, Monsieur Durrieu à tous les les documents concernant le projet de construction d'un bâtiment à Martres Tolosane pour les établissements CABARE.

Le Président

Jean-Louis



S.Y.G.E.S.

# Délibération du Comité Syndical le 5 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 05 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne sous la présidence de Jean-Louis Lariat.

Etaient présents : Mes Ljit, Sauge, Dugout, Dupla, Dubreuc, Dardac, Corck de Pennimont, Fagot, Faurie, Gellis, Kerret, Durand, Faguy, Gaudinoux, Jma...  
Lecouder, Brouffant, Sruyck, Bonnet, Puyguez, Tudek, Blais, Brou, Vicherec  
Mme. Joubert et ~~scala~~

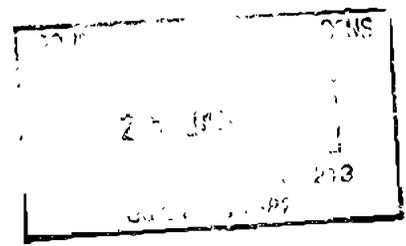
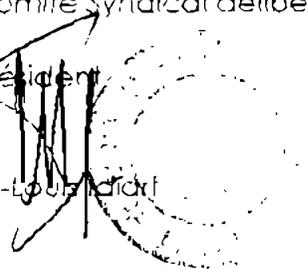
**Objet : Opération promotions actions :**

Dans le cadre du programme LEADER un budget "fêtes et cérémonies" a été prévu. Le Président propose que l'ensemble des opérations promotions actions soient financées sur ce poste à concurrence de 50 000 F. sur l'année. Le Comité Syndical autorise le Président à signer es documents nécessaires pour réaliser ces opérations (conventions...)

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président

Jean-Louis Lariat



# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.



## Délibération du Comité Syndical le 05 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 05 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

**Etaient présents :**

Mrs Gil, Sengés, Dignat, Dupla, Dislaire, Mailhac, Courtade, Bonnemaïson, Fouert, Tarride, Gales, Marrot, Durrieu, Foguez, Flambeaux, Ponce, Escudé, Bonnefont, Stuyck, Bonnet, Peyriguer, Turbine, Clarous, Blanc, Sentenac, Mmes Moulran et Solle

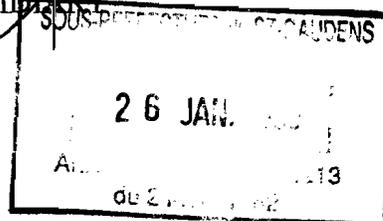
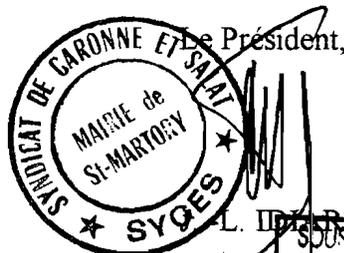
**Objet :** Participation à la fête de l'Europe

Le président rappelle que le programme LEADER prévoit dans ses objectifs la valorisation des activités locales.

Il précise que l'opération la fête de l'Europe contribue à la dynamique de développement local en permettant à des producteurs locaux européens et artisans de faire connaître et de développer leur activité.

Aussi, il propose que le SYGES intervienne sur le compte 660 afin de financer une partie de l'animation à concurrence de 15 000 F.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.



# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.



## Délibération du Comité Syndical le 05 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 05 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaients présents :

Mrs Gil, Sengés, Dignat, Dupla, Dislaire, Mailhac, Courtade, Bonnemaïson, Fouert, Tarride, Gales, Marrot, Durrieu, Foguez, Flambeaux, Ponce, Escudé, Bonnefont, Stuyck, Bonnet, Peyriguer, Turbine, Clarous, Blanc, Sentenac, Mmes Mourlan et Solle

### Objet : opération "Fermiers du Comminges à Paris Fermier"

Le Président rappelle que le Programme LEADER a parmi ses objectifs la valorisation des produits agricoles au travers d'actions pilotes.

Il précise qu'une opération valorisant la transformation agro-alimentaire, par l'intermédiaire des produits fermiers aurait l'effet démonstratif préconisé par le programme.

Aussi, il propose que le SYGES anime et co-finance une opération de promotion des produits locaux lors de la manifestation Paris Fermier.

La dynamique engagée sera poursuivie afin de multiplier les initiatives de transformation agro-alimentaire.

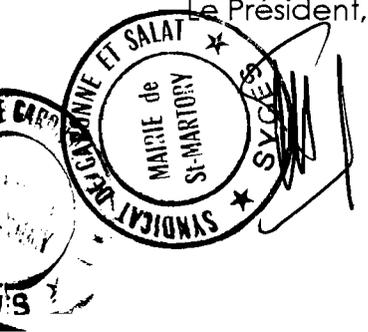
Le SYGES étant maître d'oeuvre pour la réservation des stands, il sera aminé à effectuer une avance de trésorerie pour ce poste. Les co-financements feront l'objet de conventions ou de contrats.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président et lui donne pouvoir de signer les conventions et tout autre document utile pour engager l'opération.

Le Comité Syndical accepte de co-financer l'opération sur le compte 660 "Fêtes et Cérémonies" du Syndicat à concurrence de 10 000 F.

Le Président,

Siège social : Mairie de Saint-Mary  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montcaunès  
Tel : 05 70 17 41 - 05 70 51 89 - Fax : 05 70 23 39





## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL le 5 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 5 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Étaient présents :

Mrs Gil, Sengés, Dignat, Dupla, Dislaire, Mailhac, Courtade, Bonnemaïson, Fouert, Tarride, Gales, Marrot, Durrieu, Foguez, Flambeaux, Ponce, Escudé, Bonnefont, Stuyck, Bonnet, Peyriguer, Turbine, Clarous, Blanc, Sentenac, Mmes Mourlan et Solle

### Objet : formation pour nathalie DURAND

Le Président rappelle que dans le cadre du programme LEADER, une somme destinée à la formation des salariés est prévue.

Afin de parfaire ses connaissances Melle DURAND effectuera une formation de conseiller en affaires européennes auprès de la mission d'appui aux programmes communautaires.

Cette formation **est prise en charge par le CNFPT** et les sessions sont :

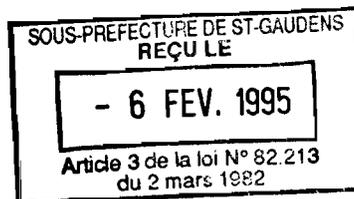
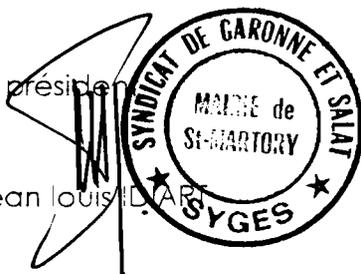
14/02/95 au 17/02/95	Lagarde
07/03/95 au 10/03/95	Montpellier
04 /04/95 au 07/04/95	Lagarde
Mai 95	Bruxelles

Des ordres de mission seront établis pour chaque session

Le comité syndical accepte la proposition et autorise le président à signer la convention de stage.

le président

Jean Louis IDIART



# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.



## Délibération du Comité Syndical le 05 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 05 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents : Mrs Gil, Sengis, Dignat, Dupla, Dislaire, Mathac Coutade, Ben mecaison, Foulet, Fauriol, Galès, Harrot, Durieu, Fozquez, Flambeau, Ponce, Rocude, Bonnelant, Sruyde, Bonnet, Peyquiez, Turbide, Elancus Blanc, Sentenac, Mmes Murlan, et Solle -

Objet : Participation à la fête des Aurignaciens

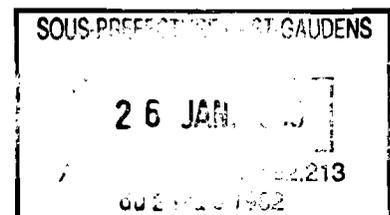
Le président rappelle que le programme LEADER prévoit dans ses objectifs la valorisation du milieu local.

Il précise que l'opération la "fête des Aurignaciens" contribue à la dynamique de développement local en valorisant le patrimoine local auprès de la population.

Aussi, il propose que le SYGES intervienne sur le compte 660 afin de financer une partie de l'animation à concurrence de 10 000 F.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président,



Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61.90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.28.39



# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.



## Délibération du Comité Syndical le 5 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 05 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

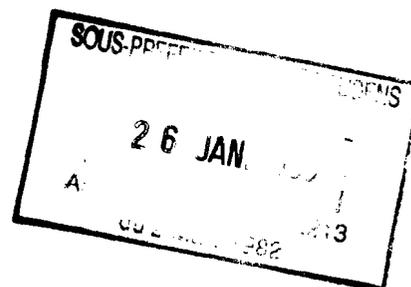
Etaient présents : M<sup>s</sup> Gil, Sengès, Dymat, Dupla, Dislaire, Faillier, Roubade, Bon ne maillon, Fauret, Tamiels, Galès, Navot, Dancieu, Foguez, Flaubiaud, Ponce, Soubouac, et M<sup>es</sup> Jaulieu et Solle et M<sup>rs</sup> Escude, Bonnefont, Stuyck, Bonnet, Puyguel, Guitche, etcetera.

**Objet : Achat terrain à Martres Tolosane**

Afin de mettre en oeuvre le projet Cabaré, le Président propose que le SYGES achète une parcelle d'un terrain à Martres Tolosane.

Au prix de : 40000 F H.T. soit 47 440 F TTC  
frais notariés de 5360 F

Situé à : Martres Tolosane  
parcelle actuelle AR 101  
lieu dit Labatut

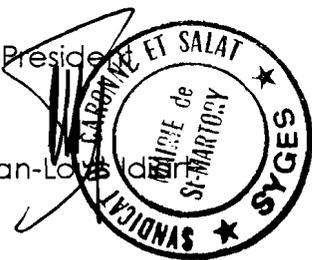


Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Comité Syndical autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette action.

Le Président

Jean-Louis Idiart



# Syndicat Garonne et Salat

## S.Y.G.E.S.



### Délibération du Comité Syndical le 05 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 05 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents :

Mrs Gil, Sengés, Dignat, Dupla, Dislaire, Mailhac, Courtade, Bonnemaïson, Fouert, Tarride, Gales, Marrot, Durrieu, Foguez, Flambeaux, Ponce, Escudé, Bonnefont, Stuyck, Bonnet, Peyriquer, Turbine, Clarous, Blanc, Sentenac, Mmes Mourlan et Solle

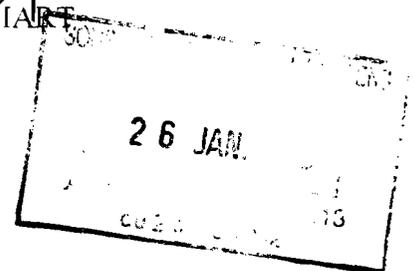
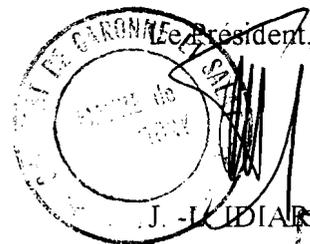
Objet : Participation au Marché de Noël à Mazères.

Le président rappelle que le programme LEADER prévoit dans ses objectifs la valorisation des activités locales.

Il précise que l'opération Marché de Noël à Mazères sur le Salat contribue à la dynamique de développement local en permettant à des producteurs locaux et artisans de développer leur activité.

Aussi, il propose que le SYGES intervienne sur le compte 660 afin de financer une partie de l'animation à concurrence de 5 000.00 F.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.



Siège social : Mairie de Saint Marçay  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montcauhès  
TEL : 61 90 17 41 - 61 90 61 89 Fax : 61 97 08 39



# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.



## Délibération du Comité Syndical le 05 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 05 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

Etaient présents :

Mrs Gil, Sengés, Dignat, Dupla, Dislaire, Mailhac, Courtade, Bonnemaïson, Fouert, Tarride, Gales, Marrot, Durrieu, Foguez, Flambeaux, Ponce, Escudé, Bonnefont, Stuyck, Bonnet, Peyriquer, Turbine, Clarous, Blanc, Sentenac, Mmes Mourlan et Solle

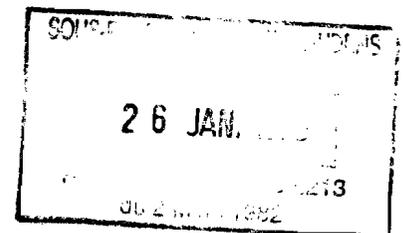
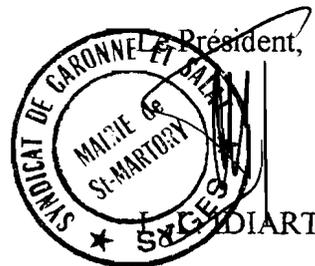
Objet : Participation à la foire internationale de Toulouse

Le président rappelle que le programme LEADER prévoit dans ses objectifs la valorisation des activités locales.

Il précise que l'opération la foire internationale de Toulouse contribue à la dynamique de développement local en permettant à des producteurs locaux et artisans de faire connaître et de développer leur activité.

Aussi, il propose que le SYGES intervienne sur le compte 660 afin de financer une partie de l'animation à concurrence de 10 000.00 F.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.



Régime d'application de la loi n° 101 du 6 mai 1978 relative à l'information sur les données personnelles et à leur utilisation. Pour plus de détails, voir le règlement intérieur de la commune.



# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.



## Délibération du Comité Syndical le 05 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 05 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis IDIART.

### Etaient présents :

Mrs Gil, Sengés, Dignat, Dupla, Dislaire, Mailhac, Courtade, Bonnemaïson, Fouert, Tarride, Gales, Marrot, Durrieu, Foguez, Flambeaux, Ponce, Escudé, Bonnefont, Stuyck, Bonnet, Peyriguer, Turbine, Clarous, Blanc, Sentenac, Mmes Mourlan et Solle

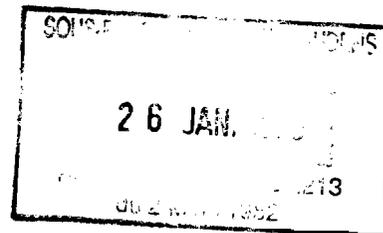
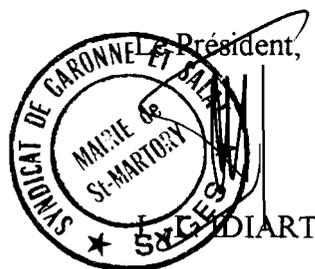
Objet : Participation à la foire internationale de Toulouse

Le président rappelle que le programme LEADER prévoit dans ses objectifs la valorisation des activités locales.

Il précise que l'opération la foire internationale de Toulouse contribue à la dynamique de développement local en permettant à des producteurs locaux et artisans de faire connaître et de développer leur activité.

Aussi, il propose que le SYGES intervienne sur le compte 660 afin de financer une partie de l'animation à concurrence de 10 000.00 F.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.



# Syndicat Garonne et Salat

## S.Y.G.E.S.



### Délibération du Comité Syndical le 5 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 05 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mrs Gil, Sengés, Dignat, Dupla, Dislaire, Mailhac, Courtade, Bonnemaïson, Fouert, Tarride, Gales, Marrot, Durrieu, Foguez, Flambeaux, Ponce, Escudé, Bonnefont, Stuyck, Bonnet, Peyriguer, Turbine, Clarous, Blanc, Sentenac, Mmes Mourlan et Solle

#### Objet : construction d'un Bâtiment à Martres Tolosane

Les établissements CABARE étant expropriés prochainement par les ASF, le SYGES accepte d'être le maître d'ouvrage d'un projet de construction d'un bâtiment permettant la réinstallation de cette entreprise.

L'opération se déroulera comme suit :

- Maîtrise d'oeuvre assurée par le cabinet CHARRIERE et JACOB  
Le comité syndical accepte de déléguer la maîtrise d'oeuvre totale à ce cabinet.

Montant du projet : 1 029 600 HT

subvention Conseil Général	20 % des travaux soit 182 600 F
emprunt conseil général	50 % des travaux soit 547 800 F
fonds propres du porteur du projet	30% des travaux et frais annexes

TVA 178 967 F Coût global TTC : 1 208 567 F TTC

Le SYGES demandera des subventions et un prêt au Conseil général.

Le Comité Syndical autorise le Président à signer les documents nécessaires à la ré

- Conventions
- Actes notariés
- Demandes de subventions et emprunt
- Contrats d'engagement avec les partenaires
- Autres documents prévus par la loi.

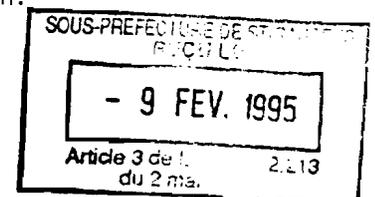
Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

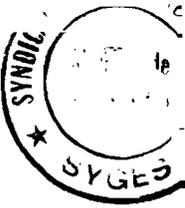
Le Président

Jean-Louis Idiart



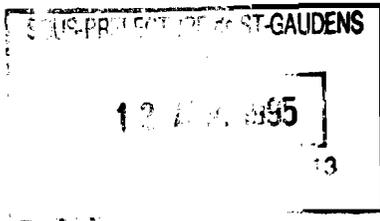
Siège social : Mairie de Saint Martory  
Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61.90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.28.39





# Syndicat Garonne et Salat

S.Y.G.E.S.



## Délibération du Comité Syndical le 05 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 05 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mrs Gil, Sengés, Dignat, Dupla, Dislaire, Mailhac, Courtade, Bonnemaïson, Fouert, Tarride, Gales, Marrot, Durrieu, Foguez, Flambeaux, Ponce, Escudé, Bonnefont, Stuyck, Bonnet, Peyriguer, Turbine, Clarous, Blanc, Sentenac, Mmes Mourlan et Solle.

### **Objet : Conduite d'une enquête sur le terrain économique**

Le Président rappelle au Comité Syndical la mission de diffusion technologique en milieu rural de l'action du programme LEADER nommée Centre de Ressources Technologique.

Il expose le projet suivant :

Une équipe de journalistes spécialisés effectuera une série d'entretiens auprès d'une quarantaine de chefs d'entreprises commingeoises. Ces entretiens permettront de déterminer des thèmes forts de développement économique.

Les mêmes journalistes effectueront une dizaine d'entretiens auprès des acteurs qui hors territoire, sont concernés dans leurs pratiques par les dynamiques observées dans le Comminges.

La synthèse de l'enquête permettra d'établir les atouts du comminges et de son environnement.

Elle dégagera les thèmes précis qui mettent en jeu la dynamique du Comminges et des dynamiques externes à ce territoire.

Elle permettra de dessiner les contours précis de la "personnalité" médiatisable de l'économie commingeoise en vue de réaliser un document de communication à la fois ambitieux et concret.

Enfin, elle permettra de définir le contenu d'une manifestation qui aura lieu dans le Comminges et dont le sujet concernera l'un des thèmes forts dégagés.





Une convention établissant la nature et les délais de la prestation de l'équipe de l'Agence de Presse Economique sera signée entre le Président du SYGES et le gérant de l'Agence.

La date de livraison de l'enquête est arrêté au **15 avril 1995**.

Le prix de l'enquête (hors frais de déplacement) est de **59 300 F. T.T.C.**

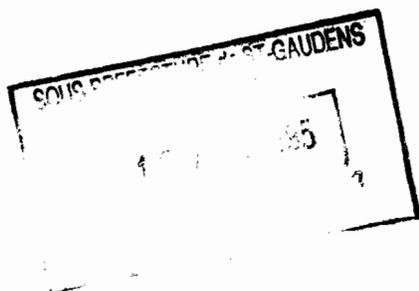
Le paiement s'effectuera en 2 échéances : - le 15 mars 1995 de 29.650 F.  
- le 15 avril 1995 de 29.650 F.

Les frais de déplacements seront facturés ultérieurement.

Le Comité Syndical délibère et accepte la *proposition du Président*.

Le Président.

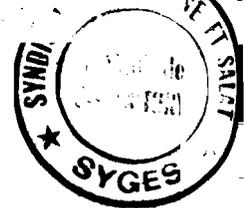
Jean-Louis IDIART



Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61.90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.28.39



# Syndicat de Garonne et Salat SYGES



## Délibération du Comité Syndical le jeudi 13 avril 1995

Etaient présents :

Etaient excusés : Mrs Gérard Rey, Jean Abribat, Jacques Durrieu, Georges Clarous, Auguste Chaubet, Albert Durrieu.

### **Objet : Constitution d'une Commission d'appel d'offre pour le projet Cabaré**

Le Président rappelle que le SYGES a engagé une procédure d'appel d'offre pour la construction d'un bâtiment artisanal de faïencerie à Martres Tolosane.

Au titre de l'article 279 du Code des Marchés publics, il est nécessaire de constituer une Commission d'appel d'offre pour l'ouverture des plis des entreprises candidates.

Cette Commission doit être constituée du Président du Syndicat et de 3 élus désignés parmi les membres du Comité Syndical.

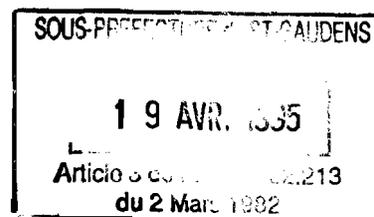
Après délibération, il est décidé que la Commission d'appel d'offre sera constituée des personnes suivantes :

- M. Jean-Louis Idiart, Président du Comité Syndical
- M. Stuyck
- M. Malthac
- M. Escaudé

Le Comité Syndical confirme sa décision.

Le Président

Jean-Louis Idiart



# Syndicat de Garonne et Salat SYGES



## Délibération du Comité Syndical le jeudi 13 avril 1995

Etaient présents :

Etaient excusés : Mrs Gérard Rey, Jean Atribat, Jacques Durrieu, Georges Clarous, Auguste Chaubet, Albert Durrieu.

### **Objet : Participation à l'organisation d'une journée d'information sur INTERNET**

Le Président rappelle au Comité Syndical la mission de diffusion technologique en milieu rural de l'action du programme LEADER nommée Centre de Ressources Technologiques.

Dans le cadre de cette mission, il propose que le SYGES parraine avec d'autres partenaires (CDDE 31, SICOVAL et GIPI) une journée d'information sur INTERNET, le réseau des réseaux informatiques.

Cette journée se déroulera le 23 mai 1995 au centre de congrès DIAGORA à Labège.

La participation du SYGES consistera à acquérir 40 inscriptions pour la journée et à les diffuser sur la zone LEADER.

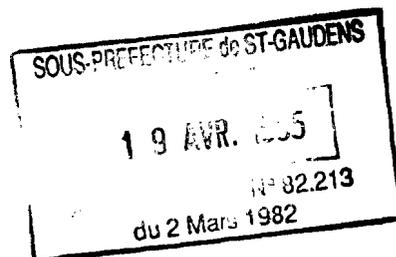
Le prix d'inscription, fixé à 1000 F pour le grand public (3 000 entreprises contactées sur Midi Pyrénées) est ramené à 500 F pour les 40 places acquises par le SYGES, soit au total 20 000 F.

Le SYGES se réserve la possibilité de vendre à prix coûtant les places ainsi réservées (notamment aux entreprises de la zone LEADER) ou d'inviter des représentants de collectivités et d'associations.

Le Comité Syndical délibère et autorise le Président à acheter 40 inscriptions pour la journée d'information sur INTERNET le 23 mai 1995, à 500 F l'inscription.

Le Président

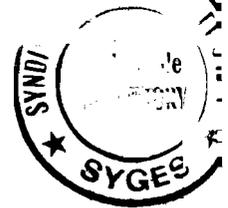
Jean-Louis Adiat



Route de Salies - Ancien Presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61 90 17 41 - Fax : 61 97 28 39



# Syndicat de Garonne et Salat SYGES



## Convention

Entre l'**Association Cantonale de Vulgarisation Agricole de Luchon/St B at**,  
repr sent e par son Pr sident M. Jean Sabarros  
et le **Syndicat de Garonne et Salat**,  
repr sent e par son Pr sident M. Jean-Louis Idiart.

La pr sente convention pr voit le versement par le SYGES d'une subvention de  
47 440 F   l'ACVA de Luchon/St B at.

Cette somme correspond aux frais engag s par 10 exploitants agricoles dans le  
cadre de la formation au b cheronnage organis e par la Chambre d'Agriculture  
de la Haute Garonne et dispens e par PROMOBOIS entre mars et novembre 1994.

L'ACVA s'engage   reverser   chacun des 10 stagiaires une somme de 4 744 F sur  
pr sentation des justificatifs d'achat des  quipements professionnels de  
b cheronnage n cessaires   leur formation.

L'ACVA s'engage   fournir au SYGES l'ensemble des justificatifs produits par les  
stagiaires.

En cas de manquement   l'une des obligations pr vues dans la pr sente  
convention, le SYGES se r serve le droit de r clamer tout ou partie de la subvention  
vers e   l'ACVA.

La totalit  des remboursements aux stagiaires devra  tre r alis e avant le 31  
d cembre 1995.

Fait   Montsaun s, le 17 avril 1995

Le Pr sident de l'ACVA

Jean SABARROS

Le Pr sident du SYGES

Jean-Louis IDIART





# CONVENTION N° 94/01

ENTRE :

Le SYNDICAT de GARONNE ET SALAT dont le siège social est localisé en la Mairie de St-Martory, représenté par son Président Monsieur Jean-louis IDIART.

ET :

L'Association COMMINGES TECHNOLOGIE dont le siège social est localisé au Village Route de Salies 31260 Montsaunés, représenté par son Président Monsieur Bernard CORMARY.

Il est convenu ce qui suit :

Le SYGES octroie une subvention à l'association COMMINGES TECHNOLOGIE, équivalente à la réalisation d'une première phase de l'action du Centre de Ressources Technologique.

Cette subvention doit permettre d'honorer le financement de l'Etude. Action qui a précédé le lancement le 19 décembre 1994 de l'action de formation préalable à la création d'un centre de télétravail spécialisé dans le marketing direct en comminges.

Le montant de la subvention accordée est de **69 000 Francs**.

Le Président du SYGES,

Le Président de Comminges Technologie,

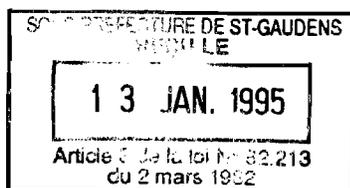


M. J-L IDIART

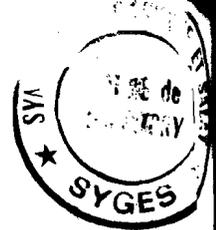
M. Bernard CORMARY

Fait à St-Martory, le 28 12.1994

Fait à Montsaunés, le 28 Décembre 1994



# Syndicat de Garonne et Salat SYGES



## Délibération du Comité Syndical 13 avril 1995

Etaient présents : Ms. Bernadet, Porce, Marrot, Lenne, Gales, Tarride, Bonnet, Bonnefont, Mailhac, Dislaire, Courade, Senges, Stuyck, de Courrèges, Terré, Mme Mourlan.

Etaient Excusés : Ms. Matéo, Rey, Atribat, Durrieu, Sirgant, Clarous, Chaubet, Gil, Durrieu, Mme Franco-Molinier.

### **Objet : Contribution à une action de formation au bucheronnage**

Le Président rappelle au Comité Syndical la mission de Formation de l'action du programme LEADER intitulée Centre de Ressources Technologiques.

Il expose le projet suivant :

A la demande de l'Association Cantonale de Vulgarisation Agricole de Luchon/St Béal, le SYGES décide de participer financièrement à une action de formation au bucheronnage.

Cette contribution arrêtée à 47 440 F correspond aux frais engagés par 10 exploitants agricoles dans le cadre de la formation au bucheronnage organisée par la Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne et dispensée par PROMOBOIS entre mars et novembre 1994.

Cette somme sera retirée au compte 657 du Budget du SYGES.

Une convention établissant les engagements de l'ACVA relativement à l'utilisation des 47 440 F versés par le SYGES sera signée entre le Président du SYGES et le Président de l'ACVA.

Le Comité Syndical délibère et autorise le Président à signer la Convention entre le SYGES et l'ACVA, ainsi que les documents relatifs au versement des 47 440 F à l'ACVA.

Le Président

Jean-Louis Idiart



# Syndicat de Garonne et Salat SYGES



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL le 5 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 5 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents :

Mrs Gil, Sengés, Dignat, Dupla, Dislaire, Mailhac, Courtade, Bonnemaison, Fouert, Tarride, Gales, Marrot, Durrieu, Foguez, Flambeaux, Ponce, Escudé, Bonnefont, Stuyck, Bonnet, Peyriguer, Turbine, Clarous, Blanc, Sentenac, Mmes Mourlan et Solle

### Objet : vente du bâtiment de Martres Tolosane à l'entreprise SMPI

Le Président rappelle que Mr Bonet souhaite acheter le bâtiment de Martres Tolosane.

Mr Bonet a proposé de racheter le bâtiment 280 000 F en 93 et que le comité Syndical a accepté en août 94.

Le président rappelle que le bâtiment est vétuste et que des travaux sont indispensables et estimés à 310 000 F

Le Prix du bâtiment proposé par Mr Bonet correspond approximativement à la somme due au Département à la date de la proposition de rachat.

En l'attente de décision du SYGES Mr Bonet à payer régulièrement ses annuités de location.

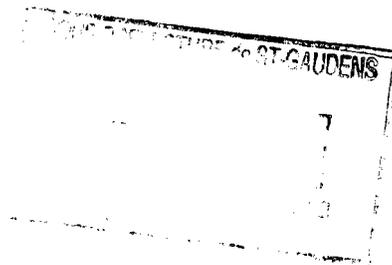
Aussi, Mr Bonet estime que le pris du bâtiment devrait être diminué dans la mesure où les loyers payés après la proposition n'auraient pas été versés.

Le Président propose que le bâtiment soit vendu 256000 FF.

Le Comité Syndical délibère et accepte de vendre le bâtiment au prix proposé, Il autorise le président à signer l'acte de vente qui sera passé auprès de Maître Chappellet à St Martory.

Le Président

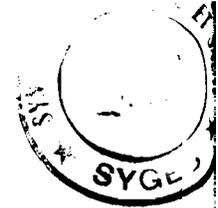
Jean-Louis Idiart



Route de Salies - Ancien Presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61 90 17 41 - Fax : 61 97 28 39



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT



## SYGES

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

le 23 Septembre 0995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 Septembre 1995 en la Mairie de St Martory, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : M. Idart Bonnelont, claus, Sam, Dupla Coulaude Maithac. Alcaube, Sanaule, Maïrlan, Braue, Portet, Dulos, Millet, Terné, Roquet, Stuyda, Boreau, Mateo, Gestaldin, Maitho, Savelli, Merck, Fontan, Berne, Janos, Baudé, Galés, Hermandez, Podes, Roseion, Grand Pierre, Faude, Bonner, Debeu, Arleques Selandini

#### **Objet : Actions Leader, réalisées dans le cadre du Centre de ressources technologiques**

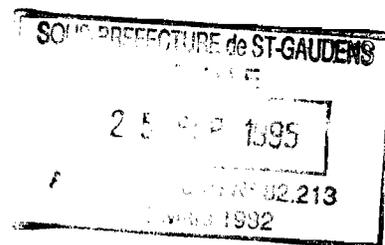
Le Président rappelle le projet de Centre de Ressources Technologique dans le cadre du programme LEADER.

Afin de permettre le bon déroulement de l'action, un montant de 1 000 000F, du compte 657 sera destiné aux financements d'actions ayant un caractère de transfert du savoir technologique vers le milieu rural.

Ces opérations auront des caractéristiques variées mais donnent toutes accès à un savoir répondant à un besoin d'information spécifique pour le public ou un secteur économique local.:

#### **Montant alloué 1 000 000 F au compte 657**

- contribution formation bucheronnage	100 000
- enquête APE économique (y compris frais de déplacement sur justificatifs)	100 000
- Action télétravail	50 000
- action centre de ressources	250 000
- colloque économique	100 000
- action communication	100 000
- divers	300 000



le comité syndical accepte la proposition et autorise le président à signer tout documents relatifs à la mise en oeuvre des actions.

Le Président

Jean-Louis Idiart





# SYGES

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

le 23 Septembre 0995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 Septembre 1995 en la Mairie de St Martory, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : M/M. Idiart, Bonnefont Clarous, Sarrailh, Dujla, Carrière, Maillat, Alcaide, Senault, Maulan, Broue, Paret, Duclos, Millet, Tene, Popadeit, Sluyck, Paspeau, Maléo, Gastaldin, Maillat, Savelli, Masol, Fontan, Beine, Danos, Borese, Charles, Hernandez, Pado, Roseon, Chend, Rieu, Tende, Bonnet, Jeliou, Arliques, Salandieri.

### Objet : Actions Leader, réalisées dans le cadre du Centre de ressources technologiques

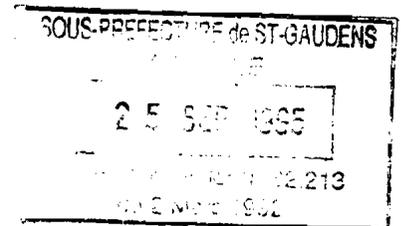
Le Président rappelle le projet de Centre de Ressources Technologique dans le cadre du programme LEADER.

Afin de permettre le bon déroulement de l'action, un montant de 1 000 000F, du compte 657 sera destiné au financement d'actions ayant un caractère de transfert du savoir technologique vers le milieu rural.

Ces opérations auront des caractéristiques variées mais donnent toutes accès à un savoir répondant à un besoin d'information spécifique pour le public ou un secteur économique local.

### Montant alloué 1 000 000 F au compte 657

- contribution formation bucheronnage 100 000
- enquête APE économique 100 000  
(y compris frais de déplacement sur justificatifs)
- Action télétravail 50 000
- action centre de ressources 250 000
- colloque économique 100 000
- action communication 100 000
- divers 300 000



le comité syndical accepte la proposition et autorise le président à signer tout documents relatifs à la mise en oeuvre des actions.

Le Président

Jean-Louis Idiart





# SYGES

## Délibération du Comité Syndical le 23 Septembre 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 Septembre 1995 en la Mairie de St Martory sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Idiart, Bonenfant, Carous, Samu, Dupla, Couleade, Moulher, Aloude, Sarroule, Mardan, Bioue, Portet, Dejdos, Nillet, Tere, Proquadeu, Sluyda, Rospeau, Nalès, Gestalber, Mutho, Savelli, Mout, Fontan, Beire, Denis, Bourde, Gales, Heneudat, Podon, Roseion, Chant Pierre, Tande, Bonet, Dejeu, Arluyus, Scheldin.

**Objet : construction et vente d'un Bâtiment artisanal à Martres Tolosane**

Les établissements CABARE étant expropriés prochainement par les ASF, le SYGES accepte d'être le maître d'ouvrage d'un projet de construction d'un bâtiment permettant la réinstallation de cette entreprise.

L'opération se déroulera comme suit :

- Maîtrise d'oeuvre assurée par le cabinet CHARRIERE et JACOB  
Le comité syndical accepte de déléguer la maîtrise d'oeuvre totale à ce cabinet.

Montant du projet : 1 028 379,25 F H.T.

subvention Conseil Général	20 % des travaux soit	182 600 F
emprunt conseil général	60 % des travaux soit	489293,25 F
fonds propres du porteur du projet	30% des travaux et frais annexes	356486,25 F

TVA 187 899,73 F Coût global T.T.C. : 1 216 279,82 T.T.C.

Le SYGES demandera une subvention et un prêt au Conseil général.

Le Comité Syndical autorise le Président à signer les documents nécessaires à la ré

- Conventions
- Actes notariés
- Demandes de subventions et emprunt
- Contrats d'engagement avec les partenaires
- Contrats d'assurance dommage ouvrage
- Autres documents prévus par la loi.

Le bâtiment sera vendu dans les 7 jours suivants la réception du bâtiment, par acte passé auprès de maître Chappellet à St martory.



# SYGES

Saint-Martory, le

Le montant de la vente sera composé comme suit :

**Prix de vente HT** 1 028 379,25 F  
**TVA 20,6%** 211 846,13 F

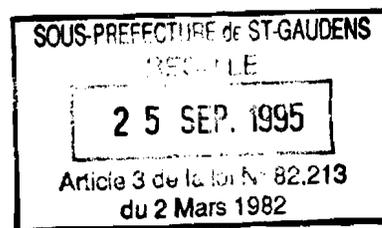
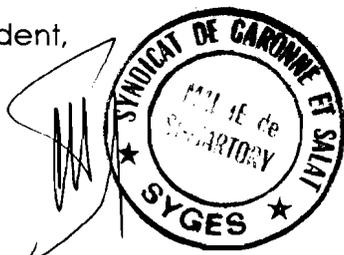
**Paiement immédiat** de 356 486,25F + 211 846,13 (TVA) = 568 332,38 F

**Paiement différé** pendant 15 ans de 32 620F par an, équivalant au montant de l'emprunt contracté auprès de Conseil général de la Haute Garonne.

**Ristourne** consentie de 182 600F, équivalant au montant de la subvention octroyée au Syges par le Conseil général de la Haute Garonne et dont le SYGES fait bénéficier l'acquéreur.

Le Comité Syndical délibère, accepte la proposition du Président et l'autorise à signer tous les documents permettant la réalisation des décisions ci dessus

Le Président,



# Syndicat de Garonne et Salat SYGES

## Délibération du Comité Syndical le 05 janvier 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 05 janvier 1995 en la Mairie de Roquefort sur Garonne sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : Mrs Gil, Sengés, Dignat, Dupla, Dislaire, Mailhac, Courtade, Bonnemaïson, Fouert, Tarride, Gales, Marrot, Durrieu, Foguez, Flambeaux, Ponce, Escudé, Bonnefont, Stuyck, Bonnet, Peyriguer, Turbine, Clarous, Blanc, Sentenac, Mmes Mourlan et Solle.

### Objet : Autorisation de déplacement à Aude Arcangeli

Le Président rappelle au Comité Syndical que Aude Arcangeli, secrétaire administrative, est amené de par ses fonctions à circuler dans le département.

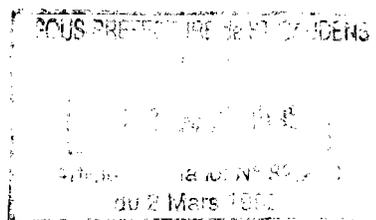
Le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser, à compter du 23 mars 1995, à circuler librement dans le département avec son véhicule personnel ou avec les transports publics.

Elle sera indemnisée aux taux réglementaires en vigueur, sur présentation d'un relevé mensuel.

Le Comité Syndical délibère et accepte la proposition du Président.

Le Président,

Jean-Louis Idiart



# Syndicat de Garonne et Salat SYGES

- ARRETE -

Monsieur le Président du SYGES, Syndicat Garonne et Salat,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- ARRETE -

**Article 1** : Madame ARCANGELI Aude née le 10/08/1973 à Toulouse (31), domiciliée à 31160 Arbas, de nationalité française, est recrutée en tant que secrétaire administrative à temps complet, du

**23 mars 1995 au 31 décembre 1995**

**Article 2** : Madame ARCANGELI sera rémunérée sur la base de 7500 F brut par mois et aux mêmes conditions de travail mentionnées sur le contrat de travail.

**Article 3** : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Sous préfet de Saint-Gaudens,
- transmis à Monsieur le Receveur Syndical,
- notifié à l'intéressé.

Fait à Montsaunès, le 23 mars 1995

Signature de l'agent



A. ARCANGELI

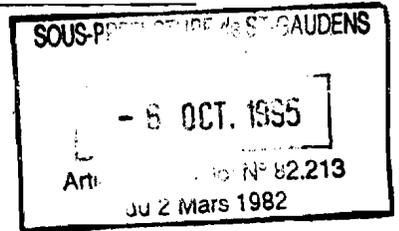
Le Président



J-L IDIART

## SYGES

Saint-Martory, le



### Délibération du Comité Syndical 23 Septembre 1995

Etaient présents : MM Idiart, Bonnefont, clarous, soum, Dupla, Courtade, mailhac, Alcaide, Sarraute, Mourlan, broue, Portet, Duclos, Millet, Terre, Roquabert, Stuyck, Raspeau, Matéo, Gastaldin, Mailho, Savalli, Marrot, Fontan, Berné, Danos, Boubé, Gales, Hernandez, Podor, Roseron, Grandpierre, Tarride, Bonnet, Dedieu, Artigues, Salandini.

#### **Objet : élection du président et bureau du SYGES**

Mr Marrot est désigné Président en sa qualité de doyen de l'Assemblée.

Après l'appel à candidature au poste de Président, Mr Marrot propose mr IDIART.

Mr IDIART demande le vote à bulletin secret.

le résultat du vote est le suivant :

37 votants  
33 voix pour  
4 bulletins blancs

Mr IDIART est élu président du SYGES.

Le Comité syndical procède à l'élection des vice Présidents et des membres du bureau

MM Durrieu, Marrot, Bonnefont, Savelli, Stuyck, Portet et Courtade posent leurs candidatures aux postes de vice présidents, Mr Podor au poste de secrétaire, Mr Boué et mme roseron aux postes de membres du bureau.

Le Comité syndical vote pour tous les candidats à la fois et le bureau est élu à l'unanimité

Le président

Jean Louis IDIART



Route de Salies - Ancien Presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 41 90 17 41 - Fax : 41 97 28 39

# Syndicat Garonne et Salat S.Y.G.E.S.

## Délibération du Comité Syndical le 23 Septembre 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 Septembre 1995 en la Mairie de St Martory sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : MM Idiart, Bonnefont, claus, Soum, Dupla, Courtade, Mailhac, Alcaïde, Sarraute, Mourlan, Broué, portet, Duclos, Millet, Terré, Roquabert, Stuyck, raspeau, matéo, gastaldin, Mailho, Savelli, Marrot, Grandpierre, Jarride, Bonet, dedieu, Artigues, salandini

### Objet : construction et vente d'un Bâtiment artisanal à Martres Tolosane

Les établissements CABARE étant expropriés prochainement par les ASF, le SYGES accepte d'être le maître d'ouvrage d'un projet de construction d'un bâtiment permettant la réinstallation de cette entreprise.

L'opération se déroulera comme suit :

- Maîtrise d'oeuvre assurée par le cabinet CHARRIERE et JACOB

Le comité syndical accepte de déléguer la maîtrise d'oeuvre totale à ce cabinet.

coût HT :	1 017 049,30F		
prix :	1 050 981,59 TTC		
valeur vénale	1 213 423,27F	(dont TVA 20,6%)	
subvention Conseil Général		20 % des travaux soit	162441,68 F
emprunt conseil général		60 % des travaux soit	489293,25 F

montant à payer par mr Cabaré

1 213 423,27 - 162 441,68 - 489 293,25 = 561 688,34

Le prêt sera remboursé en 14 ans soit 32620F par an et une 15ème annuité de 32613,25 F.

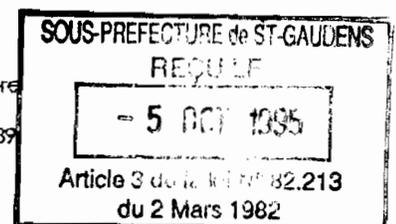
Le Comité Syndical autorise le Président à signer les documents nécessaires à la réalisation :

- Conventions
- Actes notariés
- Demandes de subventions et emprunt
- Contrats d'engagement avec les partenaires
- Contrats d'assurance dommage ouvrage
- Autres documents prévus par la loi.

Le Comité Syndical délibère, accepte la proposition du Président et l'autorise à signer tous les documents permettant la réalisation des décisions ci dessus



Adresse postale : Le Village - Ancien presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61.90.17.41 - 61.90.61.89 - Fax : 61.97.28.39



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

### - ARRETE -

Monsieur le Président du SYGES, Syndicat Garonne et Salat,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la reconduction du contrat de travail de Mme Arcangeli,

Vu le congé de maladie de Madame ARCANGELI Aude, du 14/09/95 au 16/10/95

Vu la candidature présentée par Madame

### - ARRETE -

Article 1 : Madame LOUGARRE née le 12/04/68 à Moulon Sault, domiciliée à Fougaron 31160 Aspet, de nationalité française, est recrutée en tant de secrétaire-administrative, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 39 heures, pour le remplacement de Madame Arcangeli Aude du :

1<sup>er</sup> octobre 1995 au 15 Octobre 1995

Article 2 : Madame LOUGARRE sera rémunérée sur la base 7500 F/BRUT par mois et aux mêmes conditions de travail mentionnées sur le contrat de travail y compris l'indemnisation des frais de déplacement sur le Département de la haute Garonne, aux tarifs en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Gaudens,
- transmis à Monsieur le Receveur Syndical,
- notifié à l'intéressée.

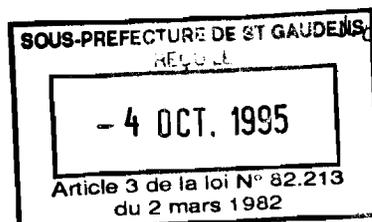
Fait à Montsaunés, le . 23 . 09 . 95

Signature de l'agent recruté

  
Hélène LOUGARRE

Le Président,

  
L. IDIART



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

### DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL le 23 Septembre 1995

Le comité syndical du SYGES s'est réuni le 23 septembre 1995 sous la présidence de Mr IDIART.

Etaient présents : MM. Idiart, Bonnefont, Chouas, Sam, Dupé, Carrière, Mathis, Alcaide, Sarrailh, Moutou, Broue, Viret, Dudas, Mallet, Tene, Roquembert, Gluyck, Rospeau, Meleu, Godard, Melhu, Sorelli, Maïnot, Fontan, Bene, Sans, Poire, Gels, Heruudé, Rodon, Roseon, Choud Pierre, Tendre, Bonnet Jodier, Arizquier, Selaudun.

#### **Objet : ouverture de Crédit auprès du Crédit agricole, pour trésorerie du programme LEADER**

Le Président rappelle l'objet du programme LEADER, notamment le renforcement de l'animation économique du Syges et l'action Centre de Ressources Technologiques. Ce programme devra prendre fin impérativement avant le 31/12/95 y compris la justification de la réalisation du programme sur factures acquittées.

Or, le règlement de versement des subventions octroyées par l'union européenne via le CNASEA et le Conseil Général de la Haute Garonne via la Paierie Départementale prévoit que les derniers 20% pour la première et les derniers 25% pour le second, ne pourront être versés qu'après présentation des justificatifs de la réalisation de 100% du programme soit les factures des deux actions réalisées dans leur totalité.

La trésorerie du SYGES ne permettant pas de faire l'avance de ces fonds, soit au total:

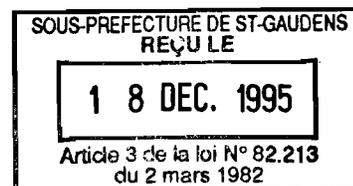
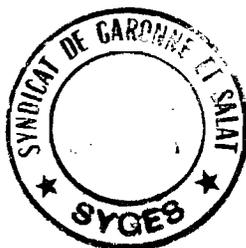
**223 595 pour l'action 1, et 403 747 pour l'action 2**, le président propose de demander un crédit de trésorerie (article de classe 5) auprès du Crédit agricole, au nom et selon les modalités de la circulaire N° NORD/INT/B/89/00071/C du 22 Février 1995, permettant d'avancer ces fonds le temps, que les reliquats des subventions de fonctionnement soient versés.

Ces fonds seront versés au fonctionnement

Le comité syndical accepte la proposition et autorise le président à signer les contrats, conventions et modificatifs budgétaires (intérêts) relatifs à cette décision.

Le Président

  
JL IDIART



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

### Décision du Bureau 6 OCTOBRE 1995

Etaient présents :

St Idart; Alain Broué, Jean Courteade, Edgard Paul Stuyck, Alexis Harroche;  
J.B. Portet; Claude Bonnefont

Objet: plaquette

Dans le cadre de l'action CRT du programme LEADER et des actions financées au titre de l'article 657.

**Type d'action** (voir délibération du 23/09/95 : actions LEADER, réalisées dans le cadre du centre de ressources technologiques):

\* Action de communication

**Etape de l'action**

\* plaquette

**Type de justificatif**

\* factures + frais de déplacements

**Montant maximal octroyé**

\* 180 000

**Suivi de l'opération et autorisation de signer les documents s'y rapportant :**

\* ~~à l'initiative~~ sans objet

Le bureau accepte la proposition et autorise le Président ou son délégué, dûment désigné par voie d'arrêté à signer les documents se rapportant à cette opération.

Le président

Jean Louis DIART



Route de Salies - Ancien Presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61 90 17 41 - Fax : 61 97 28 39



# SYGES

Saint-Martory, le

Décision du Bureau  
6 octobre 1995

Etaients présents :

SL IDIART, Alain Brulé, Jean Coustade, Edouard Paul Sluycke, Alexis Marot,  
JB Portet, Claude Bonnefont

Objet : Forum scientifique

Dans le cadre de l'action CRT du programme LEADER et des actions financées au titre de l'article 657.

**Type d'action** (voir délibération du 23/09/95 : actions LEADER, réalisées dans le cadre du centre de ressources technologiques):

\* Colloque

**Etape de l'action**

\* Forum scientifique

**Type de justificatif**

\* factures + décomptes de frais

**Montant maximal octroyé**

\*

**Suivi de l'opération et autorisation de signer les documents s'y rapportant :**

\* sans objet

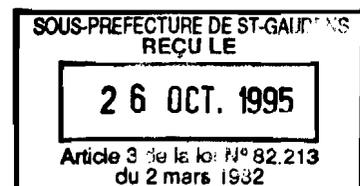
Le bureau accepte la proposition et autorise le Président ou son délégué, dûment désigné par voie d'arrêté à signer les documents se rapportant à cette opération.

Le président

Jean Louis IDIART



Rue de Salles - Ancien Presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 41 90 17 41 - Fax : 41 97 28 39



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

### Décision du Bureau

6 Octobre 1995

Etaient présents :

SL Idonk, Alain Brauc, Jean Coubaud, Edgard Paul Sluyck, Alexis Mendol, JB. Portet, Claude Bonnefont

**Objet :** annuaire des entreprises

Dans le cadre de l'action CRT du programme LEADER et des actions financées au titre de l'article 657.

**Type d'action** (voir délibération du 23/09/95 : actions LEADER, réalisées dans le cadre du centre de ressources technologiques):

\* Action de communication

**Etape de l'action**

\* Annuaire des entreprises

**Type de justificatif**

\* factures

**Montant maximal octroyé**

\* 100 000

**Suivi de l'opération et autorisation de signer les documents s'y rapportant :**

\* sans objet

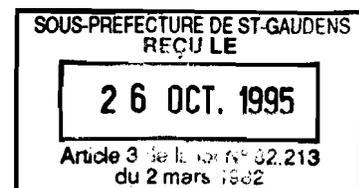
Le bureau accepte la proposition et autorise le Président ou son délégué, dûment désigné par voie d'arrêté à signer les documents se rapportant à cette opération.

Le président

Jean Louis DIART



Route de Salies - Ancien Presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61 90 17 41 - Fax : 61 97 28 30



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

- ARRETE -

Saint-Martory, le

Monsieur le Président du SYGES, Syndicat Garonne et Salat,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la reconduction du contrat de travail de Mme Arcangeli,

Vu le congé de maladie de Madame ARCANGELI Aude,

Vu la candidature présentée par M<sup>lle</sup> CEOLIN Nathalie

- ARRETE -

Article 1 : Madame CEOLIN née le 4-3-72 à Toulouse domiciliée à 31260 Magers/salv, de nationalité française, est recrutée en tant de secrétaire-administrative, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 39 heures, pour le remplacement de Mde Arcangeli Aude du :

6 Novembre 1995 au 31 Décembre 1995

Article 2 : M<sup>lle</sup> CEOLIN sera rémunérée sur la base 7500 F/BRUT par mois et aux mêmes conditions de travail mentionnées sur le contrat de travail.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

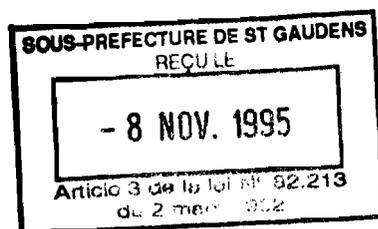
- transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Gaudens,
- transmis à Monsieur le Receveur Syndical,
- notifié à l'intéressée.

Fait à Montsaunés, le 2/11/ 1995.

Signature de l'agent

Le Président,

J.-L. IDIART



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

### délibération du comité syndical du 23 septembre 1995

Etaient présents :

le corum

**objet : décision expresse d'octroi d'une prime exceptionnelle de fin de mission des salariés contractuels recrutés dans le cadre du programme LEADER.**

Recrutés dans le cadre du programme LEADER, pour leur expérience spécifique en rapport avec la mission de ce programme, avec des contrats négociés relatifs à la réalisation de la mission prévue par le programme européen, coordonné par le Comité Départemental de Développement Economique, il avait été convenu au cours de leur entretien d'embauche l'octroi d'une prime exceptionnelle de fin de mission dont le montant serait calculé selon le même mode de calcul de la prime de précarité, octroyée aux salariés contractuels de droit privé.

le calcul de la prime est le suivant:

- **6% du salaire brut** perçu par le salarié, pendant la durée du programme LEADER, desquels sont déduites les charges, selon les mêmes procédés que pour un salaire.

Les personnes pour lesquelles devra être calculée cette prime sont :

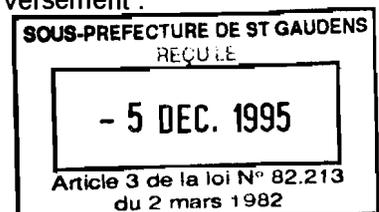
Aude Arcangeli(Gleizes), Nathalie Céolin, Nathalie Durand, Hélène Lougarre, Henri Matéos

Le comité syndical accepte la proposition du Président et programme le versement .

Le Président

Jean Louis DIART

MAIRIE DE SAINT-MARTORY 31360



Tél. : 61.90.22.24 ou 61.33.43.57

# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

**Comité syndical du 23 septembre 1995**

Etaient présents : MM. Idiart, Bonafant, Cluvers, Saun, Dupla, Coulaud, Melhoc, Alcaide, Sanotz, Moulan, Paoue, Portet, Duchos, Mulet, Tene, Roguete, Auyck, Raspeau, Mateo, Gestaldin, Martho, Sirelli, Mausk, Fontais, Beuil, Janos, Bourde, Ueles, Hernandez, Podos, Roseion, Grand Pierre, Tendre, Bonier, Dedieu, Arlegues, Seliendin

**objet : virements de crédit**

Bien que l'état de la dette prévoit le remboursement anticipé de l'emprunt Map ingéniering, le SYGES décide de proroger le remboursement de cette dette à 96, étant donné son caractère non obligatoire. De ce fait, le compte 232 9 n'étant pas suffisamment crédité, il sera procédé à un virement de crédit.

Montant: 198 000 F cent quatre vingt dix huit mille francs

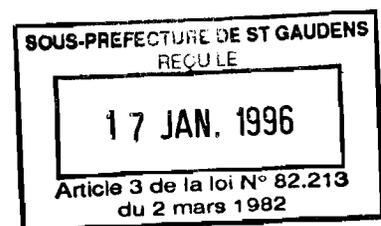
Compte débité: 16

Compte crédité : 232.

Le comité syndical accepte la proposition du Président

Le Président

Jean Louis IDIART



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

délibération du comité syndical      23 septembre 1995

Etaient présents :

le corum

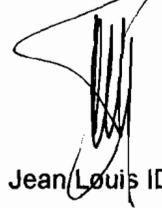
**objet : paiement anticipé des charges de personnel.**

Le programme LEADER s'achève le 31 12 95 et l'ensemble des paiements relatifs à ce programme doivent être effectués avant cette date.

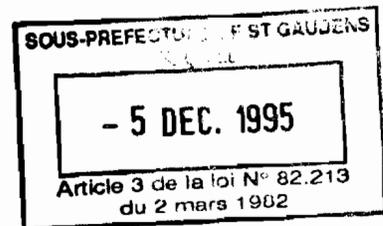
Aussi afin de satisfaire à ces obligations, le Président propose que le montant des charges soit calculé et versé par anticipation auprès des organismes prévus.

Le bureau accepte la proposition du Président et programme le versement

Le Président



Jean-Louis IDIART



# Syndicat de Garonne et Salat

Comité Syndical

du 23 Septembre 1995

Etaient présents : M/M. Idart, Bonnefont, Clavus, Sam, Guyte, Couleade, Melthac, Alcaide, Sausate, Maulan, Brune, Pilet, Lucie Millet Tene, Roquebet, Sluyck, Raspeau, Mateo, Gastaldin Maubis, Sirelli, Maubis, Fontes, Tande, Bonet, Dedieu, Arleque, Salandier.

**objet : virements de crédit**

Dans le cadre de la gestion comptable et afin de clore le comptes du SYGES

Montant: 13600 heye mille six cents francs

Compte débité: 661

Compte crédité: 831

ouverture de credit

Montant: 13600

Compte débité: 831

Compte crédité: 115

Montant: 13600

Compte débité: 115

Compte crédité: 214

Montant:

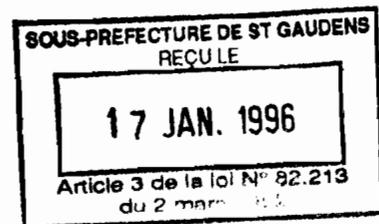
Compte débité:

Compte crédité:

Le bureau accepte la proposition du Président

Le Président

Jean Louis DIART



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

### Délibération du comité syndical du 23 septembre 1995

Etaient présents :

Le corum

**objet : Achat de deux portables et un modem.**

Dans le cadre des investissements en matériel et en conformité avec le développement de la société de l'information, le président propose l'achat de deux ordinateurs portables et d'un modem afin de pouvoir connecter le SYGES avec des serveurs d'information.

Doté d'un parc informatique de 4 ordinateurs, le SYGES pourra mettre à disposition des porteurs de projets les plus démunis, des communes membres, des outils informatiques.

Le financement de ce matériel sera effectué par le compte 214.

Un virement de crédit, détaillé par voie de délibération, alimentera ce compte du montant nécessaire au règlement des factures

Le comité syndical accepte la proposition du Président

Le Président

Jean Louis IDIART



# Convention MARCHÉ DE NOËL 95

16 et 17 décembre 1995

Dans le cadre des marchés de Noël, organisés à Mazères sur Salat, dans le cadre de l'animation LEADER

## Entre

Mazères Animations  
Mairie  
31260 Mazères/Salat  
représenté par son Président, Manuel Alcaïde

et,

Syndicat de Garonne et Salat (SYGES)  
le village  
31260 Montsaunes  
représenté par son Président, Jean Louis Idiart

## est passée la convention suivante :

- l'association Mazères animation met à disposition du SYGES un espace équipé, de 40m<sup>2</sup> ,, sous chapiteau
- l'installation se fera avant le 16 décembre 10H30
- le SYGES effectuera le versement d'une contribution forfaitaire, équivalent du droit de place, pour un montant de 10 000F, par mandat administratif, à l'attention de "Mazères animations", avant le 15 décembre 1995.

Chaque partie appose sa signature, précédée de la mention lue et approuvée, sur chaque exemplaire et conserve celui qui lui est destiné.

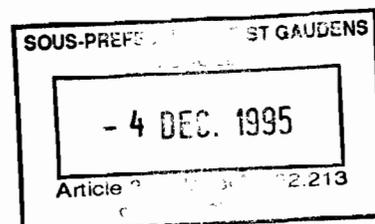
Le Président du SYGES

  
Jean louis IDIART



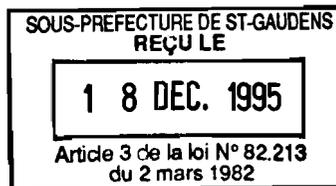
Le président de Mazères animation

*lu et approuvé*  
  
Manuel ALCAÏDE



# SYGES

Saint-Martory, le



## délibération du comité syndical du 23 septembre 1995

Etaient présents : M/M. Idier, Bonnet, Clerou, Jean Dupré, Carrière, Mathieu  
Alcaide, Sarraute, Maulan, Broque, Porté, Jaurès, Millet, Tarr, Riquelme  
Shuck, Kaspas, Mado, Chesluda, Muller, Saville, March Fontan,  
Beno, Denis, Baise, Gales, Heumont, Jocer, Roseion, Grand Pierre  
Tando, Tenet, Bédieu, Arlygues, Schewer.

**objet : Stand du SYGES au marché de Noël à Mazères sur Salat**

Pour la deuxième année, les marchés de Noël se tiendront à Mazères sur Salat.

Après le succès de la première expérience, une association, regroupant l'ensemble des acteurs locaux de la communes, est née afin de pérenniser l'opération.

Cette année l'accent a été mis sur la mise en valeur des potentiels des environs au travers des exposants mais également des partenaires.

Aussi plutôt que de prendre en charge le règlement de quelques factures d'animation, le Président propose que le SYGES finance un espace sur le marché, pour une valeur de 10000 F afin d'offrir à titre gratuit, à des associations de la zone du SYGES, un lieu d'expression et de communication.

Plate-forme d'échange d'expérience, leur présence aux marchés de Noël leur permettra d'une part de valoriser leur activité mais aussi d'établir des contacts avec leurs homologues de la zone

Le comité syndical accepte la proposition du Président et programme le versement de cette prime.

Le Président



Jean Louis DIART



# SYGES

## Syndicat de Garonne et Salat

Comité Syndical

du 23 Septembre 1995

Etaient présents: M. Icard, Bonneton, Clavier, Sam, Guyon, Loubes, Mathieu, Alcaide, Soudet, Mouron, Brune, Fadet, Louis, Millet, Gene, Fiquedel, Stuyck, Raspeau, Marie, Gestelet, Mathu, Fard, Marier, Fonten, Tande, Boner, Verrier, Adigues, Sclaudier.

objet : virements de crédit

Dans le cadre de la gestion comptable et afin de clore le comptes du SYGES

Montant: 416 quatre cent seize francs.

Compte débité: 630

Compte crédité: 624

Montant: 23000 vingt trois mille francs

Compte débité: 611

Compte crédité: 608

Montant:

Compte débité:

Compte crédité:

Montant:

Compte débité:

Compte crédité:

Le bureau accepte la proposition du Président

Le Président

Jean Louis IDIART



# SYGES

## Syndicat de Garonne et Salat

Comité Syndical du 23 Septembre 1995

Etaient présents : MM. Idiart, Bonneton, Clavous, Sam, Dupla, Coulede, Ma Alcaide, Sanaute, Moulain, Boue, Bilet, Lualo, Millet, Tene, Rogues, Stuyck, Raspeau, Mates, Gastoldin, Mauché, Selli, Meunier, Fontan. Taudé, Bonet, Decheu, Arlepus, Sclaudin.

objet : virements de crédit

Dans le cadre de la gestion comptable et afin de clore le comptes du SYGES

Montant: 22400 vingt deux mille quatre cents francs

Compte débité: 611

Compte crédité: 618

Montant: 290F deux cent quatre vingt dix francs

Compte débité: 638

Compte crédité: 634

Montant: 2600 deux mille six cents francs

Compte débité: 633

Compte crédité: 634

Montant: 300F trois cents francs

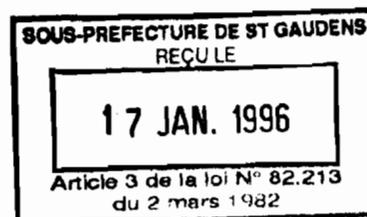
Compte débité: 631

Compte crédité: 634

Le bureau accepte la proposition du Président

Le Président

Jean Louis IDIART



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

### délibération du comité syndical du 23 septembre 1995

Etaient présents :

Le corum

**objet : action Centre de ressources technologique .**

Dans le cadre de l'action Centre de Ressources Technologiques du programme LEADER , le SYGES souhaite la collaboration de l'association Comminges Technologie pour mettre en oeuvre des actions de formation technologiques.

En partenariat avec le GRETA, l'action de l'association Comminges technologie permettra la mise à disposition de matériel destiné à des formations technologiques spécifiques.

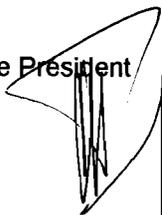
L'ensemble des conditions de réalisation est contenu dans une convention de partenariat entre le SYGES et Comminges technologie.

La participation du SYGES est fixée à : 250000 F

Le versement de la participation financière du SYGES s'effectuera à la signature de la convention

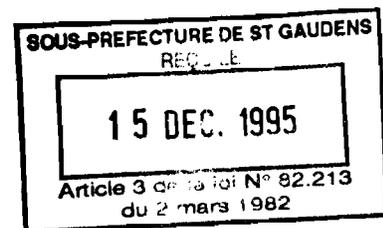
Le comité syndical accepte la proposition du Président et l'autorise à signer les documents conventions nécessaires à la réalisation des cette action.

Le Président



Jean Louis IDIART

MAIRIE DE SAINT-MARTORY 31360



Tél. : 61.90.22.24 ou 61.33.43.57

# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

**délibération du comité syndical du 23 septembre 1995**

Etaient présents :

Le corum

**objet : élaboration d'un C.D. rom en faveur du développement économique local.**

Dans le cadre de l'action Centre de Ressources Technologiques du programme LEADER , le SYGES souhaite la collaboration de l'entreprise Téralogie pour l'élaboration d'un C.D. rom à l'usage des collectivités locales.

L'ensemble des conditions de réalisation est contenu dans une convention de partenariat.

La participation du SYGES est fixée à : 250607 F

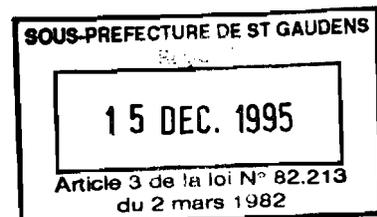
Le versement de la participation financière du SYGES s'effectuera à la signature de la convention

Le comité syndical accepte la proposition du Président et l'autorise à signer les documents conventions nécessaires à la réalisation des cette action.

Le Président



Jean Louis IDIART



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

délibération du comité syndical

23 septembre 1995

Etaient présents : M. M. Idiart, Barmelort, Clavous, Sam, Dupla, Coulesto, Malthuc, Alceste, Sarrault, Moutan, Bouc, Portet, Duclou, Mithet, Teue, Roquedel, Sluyck, Rasreau, Muteo, Espalais, Maltho, Sorelli, Marnot, Fontan, Berne, Dancos, Bourse, Gales, Remondy, Roger Kossow, Ghent Pierre, Tandre, Bonel, Geddes, Arlyus, Salustini

**objet : paiement anticipé des factures de frais de téléphone et d'électricité.**

Le programme LEADER s'achève le 31 12 95 et l'ensemble des paiements relatifs à ce programme doivent être effectués avant cette date et les retards de courriers dus aux mouvements sociaux ne permettent pas d'effectuer ces règlements au vu des factures.

Aussi afin de satisfaire à ces obligations, le Président propose que le montant des charges de téléphones et d'électricité soit calculé et versé par anticipation auprès de France Télécom et d'EDF GDF.

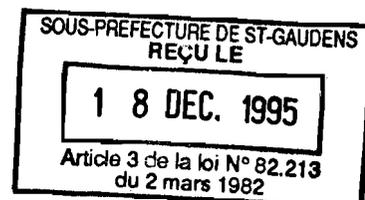
Une estimation des dépenses signée du président sera jointe aux mandats concernés et la régularisation sera effectuée à réception des factures.

Le bureau accepte la proposition du Président et programme le paiement.

Le Président



Jean Louis IDIART





# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

comité syndical du 23 septembre 1995

Etaient présents : M. J. Idier, Bonnefont, Clavus, Sarr, Deyla, Coustaut, M. Lhuillier, Alcaïto, Sarrat, Moulou, Boue, Pote, Duclos, Mulet, Tene, Riquadès, Janes, Boue, Clés, Hémant, Fodor, Roveron, Grand Pique, Tannet, Baret, Deyhe, Arizus, Selauduy.

**objet : virements de crédit**

Dans le cadre de la gestion comptable et afin de clore le comptes du SYGES.

Montant: 15300 quinze mille trois cents francs

Compte débité: 643

Compte crédité : 657

Montant:

Compte débité:

Compte crédité :

Montant:

Compte débité:

Compte crédité :

Montant:

Compte débité:

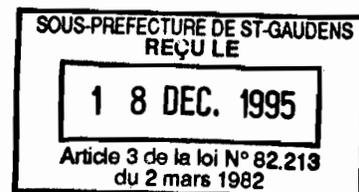
Compte crédité :

Le comité syndical accepte la proposition du Président

Le Président



Route de Salles - Ancien Presbytère  
31260 Montsaunès  
Tél. : 61.90.17.41 - Fax : 61.97.28.39



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

comité syndical du 23 septembre 1995

Etaient présents : M. Idier, Bonneton, Clarius, Saun, Deyes, Comado, Maillet, Alcaide, Samuël Maulai, Brous, Paret, Dailos, Milet, Tera, Perquedel, Shuyck, Raspenn, Matic, Gaudin, Maillet, Sereu, Maud, Fontan, Berné, Bares, Baude, Gelas, Henauts, Podos, Poxen, Grandjean, Teraud, Bonet, Dedier, Arquier, Salindier

objet : virements de crédit

Dans le cadre de la gestion comptable et afin de clore le comptes du SYGES.

Montant: 101 000 cent un mille francs

Compte débité: 611

Compte crédité: 657

Montant: 4600 quatre mille six cent francs

Compte débité: 615

Compte crédité: 657

Montant: 14000 quatorze mille francs

Compte débité: 618

Compte crédité: 657

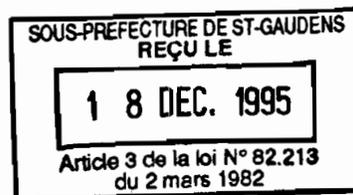
Montant: 7300 sept mille trois cents francs

Compte débité: 631

Compte crédité: 657

Le comité syndical accepte la proposition du Président

Le Président



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

comité syndical du 23 septembre 1995

Etaient présents : M/M Idier, Bonafant, Carou, Sou, Dupla, Costade, M. Ullhae  
Alcaide, Smaile, Moutan, Broue, Portet, Duclou, Millet, Tene, Roguesdel  
Styck, Bessere, Mateo, Gastaldou, Maillou, Suelli, Maunr, Fontan, Bère  
Duros, Borete, Galas, Hernandez Podo, Roseion quid Bère, Tandre  
Baret, Dedieu, Arliquas, Selvaclun.

objet : virements de crédit

Dans le cadre de la gestion comptable et afin de clore le comptes du SYGES.

Montant: 35000 *heute cinq mille francs*

Compte débité: 650

Compte crédité: 664

Montant:

Compte débité:

Compte crédité :

Montant:

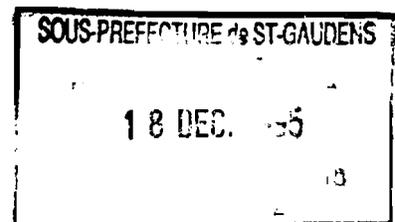
Compte débité:

Compte crédité :

Montant:

Compte débité:

Compte crédité :



Le comité syndical accepte la proposition du Président

Le Président



# SYGES

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 23 Septembre 1995

Le Comité Syndical de Garonne et Salat s'est réuni le 23 Septembre 1995 en la Mairie de St Martory, sous la présidence de Jean-Louis Idiart.

Etaient présents : M. Idiart, Bonnet, Clavan, Saun, Dupla, Coubaud, Mauthac, Alcega, Sana, Maulan, Brauc, Portet, Jucos, Millet, Tene, Roquerbert, Skuyck, Raspereau, Miteo, Gastaldon, Mautho, Savelli, Maurol, Fontan, Besse, Danos, Buisse, Jales, Hernandez, Podes, Roseon, Grand Pierre, Tenule, Bonet, Jodieu, Arhqua, Salomellini

### Objet : Embauche de personnel après le programme LEADER

Le Président rappelle que le programme LEADER se termine le 31/12/95 et qu'à compter de ce jour le SYGES ne disposera plus de personnel.

Afin de permettre un bon déroulement des activités du SYGES après le programme LEADER, le Président propose que le SYGES recrute, dès qu'il le lui sera possible en 96, un chargé de mission à raison d'un jour par semaine pendant une durée de huit mois, à compter de la date d'embauche.

En effet, le Président rappelle que la perspective de LEADERII nécessite un travail préparatoire aux missions prévues dans le cadre de ce programme et en complémentarité avec d'autres déjà en cours.

La base de salaire brute du chargé de mission recruté sera calculée à raison de 1 jour par semaine, dans une fourchette de calcul d'un brut annuel de plein temps situé entre 130KF et 180KF.

Dans cette fourchette, sera comprise une prime de 6% de fin de contrat à durée déterminée. Cette prime ne fera donc pas l'objet d'un versement supplémentaire.

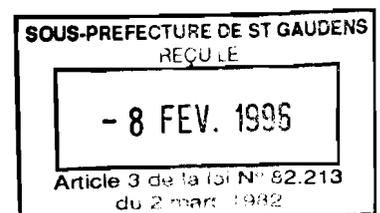
La prise en charge des frais de déplacements (transport, restauration et hébergement) du chargé de mission sera effectuée selon les taux prévus par la loi, et concerneront des déplacements dans le département de la Haute Garonne, en France et à l'étranger, si les besoins de la mission le nécessitent.

Si cela est également possible, le président propose le recrutement d'un CES selon les conditions d'embauche prévues par la loi.

Le Comité Syndical accepte les propositions et autorise le président à signer tout documents relatifs à la mise en oeuvre des actions.

Le Président

Jean-Louis Idiart



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

- ARRETE <sup>Saint-Martory</sup> -01/1996<sup>le</sup>

Monsieur le Président du SYGES, Syndicat Garonne et Salat,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**- ARRETE -**

Article 1 : Mademoiselle DURAND Nathalie, domiciliée à Montespan 31260 Montespan, de nationalité Française, est recrutée en tant que chargée de mission développement local :

**du 12 Février 1996 au 31 Septembre 1996**

Article 2 : Mademoiselle DURAND sera rémunérée sur une base mensuelle 2437 F brut +6%, soit 2583,22 brut et aux conditions de travail mentionnées sur le contrat de travail.

Article 3 : Mademoiselle DURAND travaillera 1 jour par semaine, de préférence le jeudi.

Article 4 : la mission de Mademoiselle DURAND est décrite dans le contrat de travail.

Article 5 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le sous-préfet de Saint-Gaudens,
- transmis à Monsieur le Receveur Syndical,
- notifié à l'intéressée.

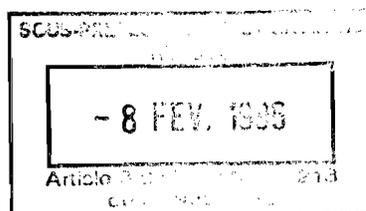
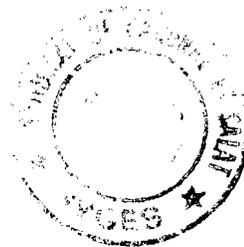
Fait à Roquefort sur Garonne le 4 Février 1996.

Signature de l'agent

  
N. DURAND

Le Président,

  
J. -L. IDIART



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

Délibération du comité syndical du 1<sup>er</sup> octobre 1996

Etaient présents: H M Idiart, Ruspéaux, Gales, Hernandez, Slandini, Loubens, Eychenne,  
Dulane, Mauthac, Prouve, Doleac, Schuaron, Rocquabert, chaubert, Rey, Tardieu,  
Bonnet, Maulan, Salonnat, Soum, Portet, Dedieu, Sirelli, Slayck.

**objet : reprise sur crédit bail Sotech 94 à 96.**

L'entreprise Sotech a versé un loyer de crédit bail depuis 93, inscrit en investissement. Ce loyer permettant de rembourser l'emprunt du Crédit Agricole, il est nécessaire d'effectuer une reprise équivalente au montant des intérêts de l'emprunt.

La régularisation s'effectuera comme suit:

257975 F au compte 14071 (dépense)

257975 F au compte 787 (recette)

Le comité syndical accepte la proposition du Président

Le Président

  
Jean Louis IDIART



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

Délibération du comité syndical du 1<sup>er</sup> octobre 1996

Etaient présents : MM Idart, Raspeau, Galeo, Hernandez, Selandini, Loubes, Eychemme, Justave, Mauthac, Braue, Doleac, Schiavon, Roquesbert, Choubert, Rey, Tauride, Bonnet, Maulan, Boutonnet, Soum, Portet, Dedieu, Sirellis, Stuyck

**objet : reprise sur subventions versées en investissement de manière erronée.**

Le Conseil Général de la Haute Garonne versé une subvention au SYGES pour un montant de 2 millions de francs afin de rembourser l'emprunt MAP engineering. Versé en Investissement il a cependant contribué au remboursement des intérêts de l'emprunt, d'où la nécessité de restituer au fonctionnement une partie de la subvention.

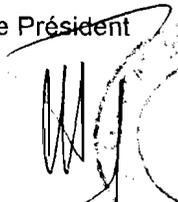
La régularisation s'effectuera comme suit:

613060 F au compte 1053 (dépense)

613060 F au compte 787 (recette)

Le comité syndical accepte la proposition du Président

Le Président

  
Jean Louis IDIART



# SYNDICAT DE GARONNE ET SALAT

## SYGES

Saint-Martory, le

Délibération du comité syndical du 4<sup>o</sup> octobre 1996

Etaient présents : MM Idiart, Respeau, Gelas, Hemaudez, Selaudini, Lousens, Eychemé, Dubourg, Malthac, Bourne, Boleac, Schusson, Roquebeil, Chautak, Rey, Tandre Bonnet, Nauzet, Boulouet, Sam. Polet, Dedeu, Savelli, Sluyck

**objet : prêt de matériel au SIVOM.**

Le SYGES n'ayant plus la nécessité du matériel bureautique, le comité syndical accepte d'en prêter une partie au SIVOM de la région de Salies

Matériel prêté : moniteur Olivetti  
unité centrale Olivetti  
souris Olivetti  
clavier Olivetti

Une convention sera signée entre les deux organismes

Le comité syndical accepte la proposition du Président et autorise le président à signer la convention.

Le Président

Jean Louis IDIART



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
DE MATERIEL INFORMATIQUE**

\*\*\*\*\*

ENTRE : Le Syndicat Garonne et Salat (SYGES), représenté par son Président Monsieur Jean-Louis IDIART

d'une part,

ET : Le S.I.V.O.M de la Région de Salies du Salat, représenté par son Vice-Président Monsieur André DELORT

d'autre part,

Article 1er : CONDITION DE MISE A DISPOSITION

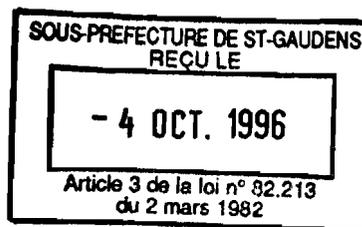
Le SYGES met à disposition du S.I.V.O.M de la Région de Salies du Salat du matériel informatique sans contrepartie financière.

Cette mise à disposition de matériel est valable pour une durée indéterminée.  
En conséquence de quoi, chaque partie peut dénoncer cette convention à tout moment sans préavis.

Article 2 : REFERENCE DU MATERIEL MIS DISPOSITION

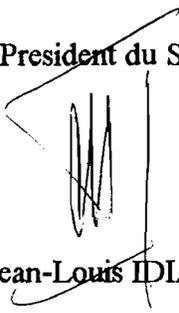
Le SYGES met à disposition du S.I.V.O.M de la Région de Salies du Salat le matériel informatique suivant :

- Un moniteur Olivetti :
  - \* Modèle n° : CDU 439/GS 02,
  - \* Série n° : 0244223.
  
- Une unité centrale Olivetti :
  - \* Modèle n° : M 300 - 28,
  - \* Série n° : 2594859.
  
- Une souris Olivetti :
  - \* Modèle n° : M - 9F14 - 6MD,
  - \* Série n° : MAI 019300559.
  
- Un clavier Olivetti :
  - \* Série n° : 6800799.



Fait en double exemplaire

Le Président du SYGES

  
Jean-Louis IDIART

Le Vice-Président du S.I.V.O.M  
de la Région de Salies du Salat



  
André DELORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SYGES

Nombre de conseillers :

L'an Mil neuf cent quatre vingt seize

en exercice :

le Comité syndical, du SYGES

présents :

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie  
sous la présidence de M<sup>r</sup> Idant le 1.10.96

absents :

Date de convocation du \_\_\_\_\_

OBJET : Indemnités au Receveur  
Municipal.

PRESENTS : MM. \_\_\_\_\_

Idant, Raspereux, Gales, Hernandez, Salendy,  
Lousens, Eycheux, Dikane, Mouton, Brau, Desleu, Schuren,  
Ropradet, Choutel, Bay, Tainto, Bonet, Mardou, Boulonne,  
Sium, Portet, Lovelli, Stuyck

Monsieur le Président expose au Comité Syndical : les dispositions  
des arrêtés interministériels des 30 Juin 1975 et 12 Juillet 1990 fixant les  
conditions d'attribution des indemnités de « Conseil » et de « Confection des  
documents budgétaires » aux comptables du Trésor chargés des fonctions de  
receveur municipal.

L'indemnité de Conseil est calculée selon un barème dégressif en  
prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires réelles des 3 derniers  
exercices clos.

L'indemnité de Confection des documents budgétaires est fixée  
forfaitairement à 300 F par an pour les communes disposant d'un secrétaire de  
mairie à temps complet, et à 200 F pour les autres.

Sur proposition de Monsieur le Pr et après en avoir délibéré :

Considérant que ces travaux sont en dehors de ses obligations  
strictement professionnelles, et que \_\_\_\_\_

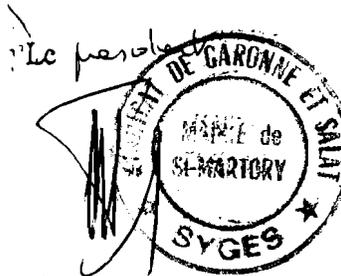
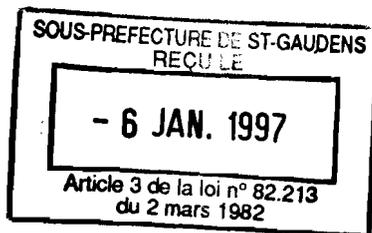
Receveur Municipal, a donné son accord pour toutes prestations de conseil et  
d'assistance en matière budgétaire et financière, le Comité Syndical décide de  
lui allouer les indemnités susvisées à compter de l'exercice 1997

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Publié ou Notifié le :

Pour extrait conforme,





# DÉLIBÉRATION

Du SYGES (1)

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION

dressé par M. Anhenniotti, Receveur

L'an mil neuf cent 96, le 1<sup>er</sup> octobre à 18 heures,  
le Comité syndical (1) dûment convoqué, s'est réuni

en session ordinaire, sous la présidence de M. IDIART

Nombre de membres (2) en exercice : 44

Date de convocation du ..... (1) :

Présents : MM. Idiart, Raspeau, Galas, Hernandez, Salendin,  
Loubens, Eychemé, Delane, Meulhae, Boue, Daleac, Schuon,  
Raguabert, Chaubet, Ray, Taudé, Bonnet, Maulan, Bouléner,  
Saur, Polet, Jodieu, Sirelli, Stéck

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

L. comité syndical (1) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 19.....  
et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à  
recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux  
de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le  
Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de  
l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 19.....

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun  
des soldes figurant au bilan de l'exercice 19..... celui de tous les titres de recettes émis et  
celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les  
opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant .....

SOUS-PREFECTURE DE ST-GAUDENS  
REÇU LE  
- 4 OCT. 1996  
Article 3 de la loi n° 82.213  
du 2 mars 1982

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 19..... au  
31 décembre 19....., y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 19..... en ce qui concerne les  
différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 19..... par le Receveur,  
visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de  
sa part (3) ;

— Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés,  
d'exiger (3) :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.



Pour expédition conforme :

(1) Conseil municipal, comité  
ou commission administrative.

(2) Conseillers municipaux ou mem-  
bres.

(3) Rayer la mention inutile.

# DÉLIBÉRATION

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL

(1) DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE - DU COMITÉ  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice	48
Nombre de membres présents..	23
Nombre de suffrages exprimés..	23
Date de convocation : .....	

Séance du 1.10 1996 à 18 heures

L (2) Comité Spécial réuni sous la présidence de M IDIART délibérant sur le compte administratif de l'exercice 19... dressé par M ..... (3) ....., après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENTS			ENSEMBLE				
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)			DÉPENSES ou DÉFICIT (4)			RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés .....	182	069	38				1702	143	40	182	069	38	1702	143	40
Opérations de l'exercice .....	2323	676	38	902	892	901	683	049	19	1535	032	744	006	725	572
TOTAUX .....	2505	745	76	902	892	901	1683	069	19	3277	175	744	4188	794	954
Résultats de clôture .....	1602	852	86							1594	126	55	8725	91	
Restes à réaliser .....							1674	584	81	80	658	26			
TOTAUX CUMULÉS .....															
RÉSULTATS DÉFINITIFS .....															

COMPTE ANNEXE POUR .....

Résultats reportés .....															
Opérations de l'exercice .....															
TOTAUX .....															
Résultats de clôture .....															
Restes à réaliser .....															
TOTAUX CUMULÉS .....															
RÉSULTATS DÉFINITIFS .....															

(1) Rayer les mentions inutiles.  
 (2) Conseil municipal, commission administrative ou comité.  
 (3) Maire ou Président.  
 (4) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)

COMPTE ANNEXE POUR .....

Résultats reportés .....																				
Opérations de l'exercice .....																				
TOTAUX .....																				
Résultats de clôture .....																				
Restes à réaliser .....																				
TOTAUX CUMULÉS .....																				
RÉSULTATS DÉFINITIFS .....																				

COMPTE ANNEXE POUR .....

Résultats reportés .....																				
Opérations de l'exercice .....																				
TOTAUX .....																				
Résultats de clôture .....																				
Restes à réaliser .....																				
TOTAUX CUMULÉS .....																				
RÉSULTATS DÉFINITIFS .....																				

**SOUS-PREFECTURE DE ST-GRATIEN**  
**REÇU LE**  
**15 OCT. 1998**  
 Article 3 de la loi n° 82-213  
 du 2 mars 1982

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;  
 Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : MM. ....

Cachet

Pour expédition conforme,  
 Le Président



# Syndicat de Garonne et Salat SYGES

Jean-Louis Idiart  
Président du SYGES

Mesdames et Messieurs  
Les Délégués du SYGES

Voir Elisabeth

**Objet : Réunion du Comité Syndical**

Montsaunès,  
le 11 septembre 1995

Madame, Monsieur,

Une réunion du Comité Syndical aura lieu le :

**Samedi 23 septembre 1995  
à 9h30  
Ancienne Mairie de St Martory  
Salle du 1er étage  
(entrée sous les arcades)**

L'ordre du jour sera le suivant :

- élection du Président ;
- élection du Bureau.

En souhaitant votre présence lors de cette réunion, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du SYGES

Jean-Louis Idiart

---

## Bon de Délégation de Vote

Si vous ne pouvez pas participer à la réunion du Comité Syndical, merci de remplir ce Bon de Délégation de Vote et de le remettre à la personne chargée de vous représenter.

Je soussigné .....  
délègue mon vote à .....  
pour la réunion du Comité Syndical du SYGES du .....

Signature

# SYGES

Saint-Martory, le

## ORDRE DU JOUR

**23 - 09 - 95**

**- élection du président**

vice président

secrétaire

**- composition du bureau**

délibération détaillant son pouvoir

son mode de fonctionnement (jusqu'à la fin du programme LEADER une fréquence de 2

fois par mois sera indispensable)

à prévoir une délégation de signature selon le domaine concerné

(Le fonctionnement idéal serait des commissions thématiques avec des présidents de commission qui décident en Bureau., présidé par le président ou avec délégation s'il y lieu)

- 1) Budget, finance, gestion
- 2) Animation locale (opérations diverses)  
porteurs de projets
- 3) Projets (programmes divers du S/GE)  
baliments, LEADER, ---

**- augmentation de la cotisation**

Pour permettre de rembourser les intérêts d'emprunts (MAP Ingéniering)

en prévision de LEADER 2 (contre-partie fonds propres)

**- ouverture de crédit auprès du Crédit agricole**

le mode de versement des subventions prévoit le versement des derniers 20%, une fois le programme totalement terminé, notre trésorerie ne permet pas de faire l'avance, aussi on demande une ouverture de crédit sur 3 mois.

Réunion du 23 septembre 1995

L'ordre du jour était le suivant

- élection du Président

1 seule candidature Jean Louis Ichart

37 présents sur 44 délégués =

33 votes pour JLI

4 ~~5~~

- élection du bureau :

Cette année il sera composé de 10 membres :

dont 7 vice-présidents au lieu de 3 -

qui ont MM Duriau -

Manot -

Bonnefont CM de Mane

Sacchi CM d'Augas

Stuyck maire de St Paulay

Portet maire de Roquefort

Courtois -

Comme

et

autres

représentants

ou secrétaire -

M. Podor :

deux membres :

M. Broué :

Mme Rousson ?

Quatre commissions ont été mises en place dans le cadre des programmes leader 1 et 2.

La Commission Finances et gestion a été confiée à (M. Stuyck) -

L'animation et le développement à (M. Broué)

La commission pour le remplacement d'activités et la promotion (M. Patet)

La commission concernant la zone d'activité (M. Savelli)

Il y a une demande de se mettre au travail avec rapidité

- Suivre la gestion

- " les données,

- Travailler en équipe - (une coopération entre les collectivités locales et les structures intercommunales -

-

- M. Idier a évoqué les grands axes de développement du Sud du département depuis le Volvestre jusqu'à la frontière espagnole.
- Profiter de l'arrivée de l'autoroute Toulouse-Toulouse pour favoriser l'implantation d'activités
  - Il faut coordonner les différents acteurs = collectivités locales et structures intercommunales
  - mettre en place l'animation - Marche de Noël à 'Pays' Tête de l'Europe, de la préhistoire

Le Sygas (Syndicat Gironne et Salat) est l'organisme d'animation du programme européen Leader qui regroupe 22 communes adhérents de quatre cantons Cazères, Salies, St Jory et Auchnac

Intercommunitaire

10 memb

2 VP. Con. Gen.	1 sec.
+ 4	
3	sept.

Proposition

CG - Masand SM VP.

VP

- ├ Juvien A.
- ├ Savelli SM
- ├ Bonhefont
- ├ SYUCK
- ├ Porter
- ├ Gouffade
- └ JODOR Secretaire

Memb

- ├ ROZERON
- └ BROWET

Reunion 23/9/95  
in 20"30

Presbytere ~~Membres~~

**Michel CABÉ**

---

**De:** DUCUING jean-pierre [jpducuing@mip.ccomptes.fr]  
**Envoyé:** vendredi 2 décembre 2005 11:25  
**À:** Michel CABÉ  
**Objet:** Re: SYGES: CD-ROM Téralogie

Réunion du 23 sept 95

Incohérences manifestes: délibération sur un montant alloué de 1 000 000 f au compte 657 transmise à la préfecture le 25 sept95, annulée et remplacée par une délibération transmise à la préfecture le 18 décembre 95 MAIS datée du même jour, 23/09/95, pour un montant de 1 430 000 f au compte 657  
de plus, il faut ce même jour 5 virements de crédits pour ce compte 657

Incohérence dans les six décisions modificatives de virements de crédit: le compte 618 est crédité de 22400f, puis le même jour débité de 14 000f

----- Original Message -----

**From:** [Michel CABÉ](#)  
**To:** 'Jean-Pierre DUCUING' ; [Jean-Paul SALEILLE](#)  
**Sent:** Thursday, December 01, 2005 5:17 PM  
**Subject:** SYGES: CD-ROM Téralogie

-->

*Michel CABÉ*

*"Majourdon"*

*31420 CAZENEUVE-MONTAUT*

*Tél/Fax: 05 61 98 73 19*

[michel.cabe@laposte.net](mailto:michel.cabe@laposte.net)

---

**La Cour des comptes** fêtera son **bicentenaire** en 2007

---

## Michel CABÉ

---

**De:** Edgard STUYCK [e.p.stuyck@wanadoo.fr]  
**Envoyé:** mercredi 14 décembre 2005 15:29  
**À:** michel cabe  
**Objet:** SYGES

Bonjour,

Sur le dossier que vous adresserez au procureur, j'aimerais afin de lever toute ambiguïté que mon témoignage se résume à ce que j'ai exprimé par deux fois. C'est-à-dire que dans mon carnet de note à la date du 23/09/1995, j'ai noté la tenue d'une réunion concernant seulement l'élection du bureau du syges. Suite à cela ce sera au procureur de se faire une opinion. Je pense que c'est aussi votre façon de voir. J'ai essayé de vous joindre au téléphone plusieurs fois mais votre ligne sonne toujours occupé.

Je verrais sûrement Mr IDIAR demain au cours d'une inauguration à St Martory en présence de Mr IZAR.

En attendant de vous revoir, je vous souhaite bon courage et à bientôt.

E.P. STUYCK

Reunion du 01/10/96.  
 - Compte du comite syndical du Syges.

- Se reunit pour voter le Compte Administratif 95 et le budget 96.

Le retard du CA 95 est dû à l'interrogation sur le problème de remboursement des Annuités "MAP ingénierie" [société créée en 87.88 le Syges s'est engagé à la réalisation de travaux d'un projet assez original. La Disparition de l'auteur du projet a stoppé la réalisation de travaux aux fondations. Le terrain appartient au Syges (Projet est invendable ainsi que les fondations)

Donc le Syges doit rembourser 2 M de F  
 Les autres opérations réalisées par le Syges.  
 Buret (SMPI) et SOTECH -

Ortet  
 Cabané

fonctionnent normalement. Rachat par Ortet et Cabané  
 Crédit bail pour SOTECH - et SMPI

- Une commission de 4 membres étudie la possibilité ou doit rencontrer le Président de CG pour transformer "Prêt sans intérêt" en subvention.

Pb de subventions Européenne - Programme leader  
qui s'est terminé Fin 95 -

Programme Section d'investissement - Cabaré